



— université
— lumière
— LYON 2

UFR
Temps et
Territoires



La Communauté de Communes de
Vézère-Monédières



LE PROJET TERRITORIAL DURABLE VÉZÈRE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES

DANS LA PERSPECTIVE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

LIVRET D' ACTIONS

BESSET Clarisse
DELAMAIDE Lola
DUCROCQ Matthieu
LACHAT Aude
TERREAUX Jonas

PROJET TUTORÉ,
MASTER 2 GTDL,
PARCOURS DÉVELOPPEMENT RURAL
UNIVERSITÉ LUMIÈRES LYON 2

2023-2024

Préambule

Dans le cadre d'un projet tutoré mené de septembre 2023 à mars 2024, notre groupe d'étudiants a eu pour mission d'initier l'élaboration d'un projet de territoire pour la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.

Un rapport complet de diagnostic a été produit. Il est consultable en parallèle de ce livret d'actions, qui a pour but de récapituler les différentes préconisations que nous proposons de mettre en place afin de suivre les 2 objectifs cadres de l'orientation du projet de territoire :

- Un territoire accueillant qui valorise ses spécificités locales
- Un territoire adapté au dérèglement climatique au travers d'une transition écologique et énergétique

Ces préconisations sont détaillées au sein de ce livret, accompagnées de fiches benchmarking et de fiches action davantage opérationnelles. Elles découlent directement des résultats présentés dans notre rapport intitulé *Le Projet Territorial Durable Vézère-Monédières-Millesources, dans la perspective d'une transition écologique et énergétique.*

L'ensemble de ces actions visent à permettre à la CC V2M d'atteindre son « territoire idéal », tel qu'il a été imaginé lors de notre enquête. Cet idéal, présenté au début du livret, émane de manière directe des aspirations des habitants et des acteurs de la Communauté de communes.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Sommaire

<i>1. Des actions à mettre en œuvre dans la perspective d’habiter durablement sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières Millesources.....</i>	<i>1</i>
1.1 Le territoire idéal de Vézère-Monédières-Millesources en 2040.....	1
1.2 Les objectifs à atteindre dans une perspective de transition et d’amélioration du cadre de vie.....	8
1.3 Des actions concrètes à mettre en œuvre.....	12
<i>2. Fiches benchmarking et fiches action.....</i>	<i>33</i>

1. Des actions à mettre en œuvre dans la perspective d'habiter durablement sur le territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

1.1 Le territoire idéal de Vézère-Monédières-Millesources en 2040

Les obstacles et les ressources à prendre en compte dans l'amélioration de l'habitabilité du territoire et dans la réalisation de sa transition écologique étant identifiés, nous sommes désormais en mesure de proposer un idéal de territoire vers lequel tendre. Les idéaux que nous présentons au sein de cette partie sont imaginaires, ils se basent toutefois sur des éléments concrets recueillis auprès des acteurs du territoire et prennent véritablement en compte leurs souhaits. Nous proposons ainsi de se projeter, d'une part, au sein d'un territoire qui a considérablement amélioré le cadre de vie de ses habitants et, d'autre part, au sein d'un territoire dont le développement s'est effectué en cohérence avec les enjeux de transition écologique définis dans notre introduction. Il est important de souligner que nous sommes convaincus du lien étroit entre ces deux notions : effectuer une transition écologique permet selon nous d'améliorer l'habitabilité du territoire, tandis que cette amélioration ne peut se faire sans intégrer les questions environnementales.

1.1.1 Un territoire accueillant au cadre de vie préservé

Nous sommes en 2040, 25 ans après la mise en place du projet de territoire de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. Lors de son élaboration, ce projet de territoire a identifié des enjeux significatifs en lien avec l'arrivée de nouvelles populations, des enjeux qui peuvent aussi impacter les habitants déjà établis sur le territoire. À cette période, près de la moitié de la population (49,2 % en 2020) avait dépassé l'âge de 60 ans, tandis que cette proportion n'était que de 26,4 % au niveau national. Les nouvelles populations étaient alors peu nombreuses à s'installer, et lorsqu'une famille envisageait de le faire, elle se heurtait à divers obstacles. De ce fait, la Communauté de communes a mené un important travail afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants et indirectement l'installation de nouvelles populations.

Un accès au logement facilité

Le principal obstacle rencontré par les familles était alors lié au manque de logements disponibles à la location ou à la vente, notamment en raison du nombre de résidences secondaires qui atteignait 40 % du parc immobilier de la CC V2M. Dans un premier temps, dans la continuité de son opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), l'intercommunalité a entrepris une grande campagne afin de faciliter l'accès au logement. Cette OPAH a ainsi permis la rénovation de nombreux logements autrefois vétustes et dans la majorité des cas vacants. Ce sont au total 300 logements qui ont été remis en circulation, que ce soit sur le marché locatif ou à la vente. En complément, des logements sociaux ont été créés dans plusieurs communes du territoire, permettant aussi aux familles avec des petits budgets de pouvoir se loger décemment. Pour ce faire, la communauté de communes a sensibilisé et conseillé les différents propriétaires, mais également appuyé financièrement certains projets en complément d'aides départementales, régionales ou nationales. Avec pour objectif de laisser du temps aux personnes souhaitant s'installer pour trouver un logement définitif, un système de logements passerelles a été mis en place dans plusieurs communes. Ainsi, des personnes ayant trouvé un emploi sur le territoire peuvent, de façon temporaire, vivre dans des logements communaux. Pour permettre à chacun de réaliser leur projet d'installation, les municipalités proposent des loyers avantageux, particulièrement attractifs pour les personnes souhaitant créer une activité professionnelle sur le territoire.

Des services plus accessibles

Par ailleurs, l'intercommunalité a mis en place un certain nombre de projets afin de faciliter le quotidien des habitants de son territoire. Une attention particulière a été portée sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse afin de lever les contraintes liées à la vie familiale. Dans un premier temps, plusieurs crèches intercommunales ont été créées afin de permettre aux parents de travailler sereinement sans avoir à augmenter le temps de trajet entre leur domicile et leur lieu d'activité. L'offre de services a également été revue à la hausse, notamment grâce au recrutement par la communauté de communes de médecins généralistes, de spécialistes ou d'infirmiers. Certains de ces professionnels ont bénéficié des logements passerelles dans le cadre de leur installation, logements qui se sont avérés être un levier important dans leur choix de destination.

Une mobilité simplifiée

En complément de ces projets, il a été nécessaire de réfléchir à la place du transport dans les problématiques quotidiennes rencontrées par les habitants. À l'occasion d'un atelier participatif mené à Soudaine-Lavinadière par un groupe d'étudiants en 2024, les habitants

étaient invités à proposer un idéal de territoire selon plusieurs thématiques, à savoir l'environnement, l'énergie, l'alimentation et l'agriculture. Sur le thème de l'énergie, les habitants ont mis en avant un idéal dans lequel le vélo serait pleinement développé sur le territoire, permettant à l'ensemble de la population de bénéficier d'un cadre de vie préservé tout en réduisant l'impact de leurs déplacements sur l'environnement. Désormais, le territoire vit sous le prisme de l'écomobilité. À titre d'exemple, les habitants privilégient le vélo sans assistance électrique pour son impact environnemental moindre et son faible prix. Toutefois, les personnes ayant besoin d'un vélo à assistance électrique sont accompagnées grâce au prolongement du dispositif de location de vélos à assistance électrique mis en place par la communauté de communes et le PNR. Au travers d'un PLUi, l'aménagement du territoire a été repensé en conséquence. Des tronçons cyclables indépendants au niveau des routes les moins sécurisées et des agrandissements de chaussées pour les autres routes du territoire ont ainsi été entrepris. Grâce à un travail étroit avec les entreprises du territoire, la totalité d'entre elles valorisent désormais les mobilités actives telles que le vélo avec des primes versées aux travailleurs. Pour les trajets longs, en partenariat avec les acteurs du transport, les lignes de bus et de train ont été adaptées au territoire en fonction des horaires de travail, des marchés et autres événements. De plus, les accès aux différentes infrastructures de transport ont été adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Pour les trajets ne pouvant se faire qu'en voiture, les habitants ont désormais tous accès à un véhicule électrique et ont recours autant que possible au covoiturage ou à l'autopartage. Déjà précurseur sur la mobilité en 2024, la communauté de communes avait mis en place un dispositif de transport à la demande, dispositif qui a été prolongé jusqu'à ce jour. L'objectif étant toujours de faciliter la vie de la population et de réduire leurs impacts sur l'environnement, des voitures collectives électriques ont également été mises en place sur plusieurs communes. Celles-ci sont à la disposition des habitants, sur réservation, moyennant un prix de 7 € la demi-journée, et évitent de ce fait l'achat d'un second véhicule au sein de chaque foyer.

Avec ces actions, les habitants du territoire ont vu leur cadre de vie s'améliorer et l'habitabilité du territoire se renforcer, c'est-à-dire que l'ensemble des conditions permettant de bien vivre sur ce territoire semblent désormais réunies. Ces actions ont ainsi laissé place à des résultats plus que satisfaisants, à tel point que, désormais, seule 25 % de la population est âgée de plus de 60 ans.

1.1.2. Des modèles de développement des activités économiques cohérents avec les impératifs environnementaux et sociaux

Une production d'énergie renouvelables cohérente avec les enjeux environnementaux

Grâce aux nombreux barrages qui le composent, le territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est un grand producteur d'énergies renouvelables. Toutefois, en 2024, l'énergie produite était injectée dans le réseau national et l'argent perçu par les communes ne semblait pas à la hauteur de l'argent généré par les barrages. Ces barrages posaient par ailleurs des questions concernant leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité. Ainsi, en 2040, le territoire a su préserver et adapter cet atout face aux enjeux écologiques. Les barrages existants et leur utilisation ont été ajustés afin de limiter leurs impacts sur la biodiversité ; des passes à poissons migrateurs ont, par exemple, systématiquement été créées. Par ailleurs, le barrage de Treignac produisant l'équivalent de la consommation énergétique d'une commune de 36 000 habitants, seulement 16 % de sa production était donc nécessaire pour permettre au territoire de consommer une énergie locale. Pour que ce potentiel énergétique soit relocalisé, la communauté de communes a mis en place un système d'autoconsommation collective¹, dispositif qui permet à une collectivité de distribuer localement l'électricité produite sur le territoire grâce à des panneaux solaires ou des centrales hydroélectriques. Une partie de la consommation électrique du territoire provient également de panneaux photovoltaïques tandis que l'argent généré par le surplus d'électricité est distribué aux acteurs locaux au travers d'une centrale villageoise². Le développement de l'autoconsommation a de ce fait permis aux communes du territoire d'alléger le budget alloué à l'électricité alors que celui-ci ne cessait d'augmenter.

Un système alimentaire et agricole vertueux

Sur le plan alimentaire, le territoire est parvenu à atteindre une grande autonomie. En 2020, le modèle dominant était un modèle dit « agro-industriel » avec des systèmes de production majoritairement spécialisés et tournés vers les circuits longs. Le développement des circuits courts, c'est-à-dire la diminution du nombre d'intermédiaires et de la distance parcourue dans la distribution des produits depuis le lieu de production³, a permis de diminuer les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre, de reconnecter les consommateurs à leur alimentation et d'améliorer leur confort de vie. En cette année 2040, le territoire est auto-suffisant sur toutes les productions cultivables en son sein. Le nombre de maraîchers était

1 <https://www.enogrid.com/lautoconsommation-collective-pour-les-collectivites/>

2 <https://www.centralesvillageoises.fr/modele-centrales-villageoises>

3 GONCALVES Amélie, ZEROUAL Thomas, « Analyser l'impact des circuits-courts alimentaires : une étude en Nord-Pas-de-Calais », Revue de la régulation, 2016 n°20, <https://journals.openedition.org/regulation/11986?lang=en#tocto2n1>

insuffisant pour répondre aux objectifs d'autonomie, la communauté de communes a donc dû participer à l'installation de plusieurs porteurs de projet. L'un des principaux freins à la relocalisation ayant été le manque d'infrastructures de transformation⁴, les agriculteurs ont désormais à leur disposition tous les outils leur permettant d'abattre leurs bêtes et/ou de transformer leurs productions. Les habitants ont, quant à eux, tous connaissance des exploitations qu'ils peuvent solliciter pour leur alimentation ; il existe par ailleurs plusieurs lieux regroupant les productions agricoles. Ces lieux facilitent le commerce de proximité et, étant gérés par des coopératives de consommateurs très dynamiques, libèrent du temps pour les agriculteurs.

De façon indirecte, ce travail a permis aux agriculteurs de développer des modes de production plus vertueux, car les producteurs en circuits courts semblent plus sensibles aux attentes formulées par les consommateurs et les prennent davantage en compte⁵. En 2040, le tissu agricole du territoire est désormais formé d'exploitations agricoles vertueuses d'un point de vue environnemental. Pour ce faire, au-delà de travailler sur les circuits-courts, la communauté de communes s'est également fixée pour ambition de développer l'agriculture biologique, ainsi que toutes les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (pâturage tournant, autonomie fourragère, pastoralisme, etc.).

Afin d'effectuer une transition du modèle agricole vers davantage de durabilité, il a été primordial d'interroger son lien avec la ressource en eau, puisque, dans les années 2020, une importante part de la consommation en eau douce en France était imputée à l'agriculture, jusqu'à 58 % selon l'INRAE⁶. Dans un contexte où la ressource en eau s'est considérablement raréfiée, l'agriculture du territoire de la CC V2M a été contrainte de s'adapter en se tournant vers des méthodes de production peu consommatrices. Désormais, les agriculteurs de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources privilégient des cultures adaptées au territoire et évitent ainsi les cultures très demandeuses en eau, telles que le maïs et de soja. Pour les cultures indispensables à l'autonomisation du territoire, les exploitants ont été accompagnés pour moderniser leurs infrastructures, par exemple en mettant en place des systèmes en goutte à goutte qui permettent entre 5 et 35 % d'économie d'eau, selon le type de culture (INRAE). Par ailleurs, la communauté de communes a mené une campagne de restauration et de préservation des zones humides. Celles-ci parviennent à stocker des quantités importantes en eau et peuvent ainsi limiter les difficultés d'accès à la ressource pour les élevages

4 CHIFFOLEAU Yunna, BRIT Anne-Cécile, « Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective. », INRAE, 2021.

5 MARECHAL Gilles, SPANU Alexiane, « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? », Le Courrier de l'environnement de l'INRA, 2010 n°59, <https://hal.science/hal-01435709/document>

6 INRAE, « Dossier presse : Eau et agriculture », 2023, <https://www.inrae.fr/dossiers/gestion-ressource-eau/eau-agriculture>

lors des périodes de sécheresse, notamment dans un contexte où les nappes phréatiques profondes sont peu nombreuses sur la communauté de communes. Ce travail de sécurisation de la ressource en eau a également été permis par une restauration des haies qui – au-delà de leurs rôles pour la biodiversité et le paysage – permettent une meilleure régulation hydraulique et conservation des sols, notamment face à l'érosion⁷ ;⁸. La communauté de communes a ainsi organisé des achats groupés de plants et un marathon de la biodiversité, aboutissant à la plantation de 42 kilomètres de haies sur le territoire.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté de communes a entrepris la création d'un service agriculture qui accompagne les agriculteurs au quotidien vers de nouvelles pratiques et facilite l'installation et la reprise des exploitations agricoles du territoire. Ce service agriculture a tissé des liens avec différents organismes, tels que la Chambre d'Agriculture, la SAFER, Terre de Liens, l'ADDEAR, APML, ADAPA, mais également des instituts de recherche tels que l'INRAE. Il a réussi à occuper une place d'intermédiaire entre ces acteurs et les agriculteurs et peut ainsi relayer et faciliter les actions des différents organismes. Aussitôt le service agriculture créé, celui-ci a initié la création d'une association foncière agricole autorisée. Grâce à cette structure, un périmètre a été voté afin de permettre à l'association de gérer l'ensemble des parcelles qui étaient autrefois en friche. Elle s'assure alors que la vocation agricole de ces terres soit respectée en les attribuant à des porteurs de projet ou à des agriculteurs au travers de baux ruraux à clauses environnementales (BRE). Avec de tels baux, les agriculteurs s'engagent à respecter certaines contraintes, telles que l'interdiction de labourer ou d'épandre des pesticides.

Une gestion durable de la forêt

En cette année 2040, nous pouvons constater que la forêt de la CC V2M est pourvue d'une incroyable diversité. Après plusieurs décennies d'actions en faveur de celle-ci, la couverture forestière de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est identique à celle de 2012, représentant ainsi 58 % du territoire⁹. Les acteurs locaux sont parvenus à trouver un compromis entre deux choix de gestion, celui de la « libre évolution » et celui des « coupes rases » qui étaient, quelques années auparavant, au centre de vives tensions. Le territoire et ses acteurs ont établi un mode de gestion dit « durable », c'est-à-dire de telle manière et à une telle intensité que les forêts maintiennent leur diversité biologique et leur

7 PERICHON Samuel, « L'impossible reconstruction des bocages détruits. Quand l'évolution des représentations sociales associées au bocage explique l'échec des politiques de replantation de haies dans les communes remembrées du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine », *L'Espace géographique*, 2004/2 (tome 33), p. 175-187, <https://www.cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-espace-geographique-2004-2-page-175.htm>

8 VIAUD Valérie, GRIMALDI Catherine, MEROT Philippe, « Impact des haies sur la ressource en eau et en sol à partir de l'exemple de la Bretagne : résultats récents et perspectives » *Revue forestière française*, 2009, 61 (5), pp.493-502, <https://hal.science/hal-01460916/>

9 Selon le taux de boisement par commune, IGN

productivité. D'année en année, les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts ont été développées de telle sorte que sa gestion ne cause pas de préjudice à d'autres systèmes¹⁰. Cet équilibre a notamment été atteint grâce à la création – en 2030 – d'un label appelé « Vézère-Monédières-Mille-Arbres » qui, au-delà de certifier la provenance locale du bois, atteste que celui-ci réponde à un cahier des charges environnemental très strict¹¹. Cette labellisation est le fruit d'un travail mené auprès de l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par la forêt (propriétaires forestiers, usagers de la forêt, communes, entreprises de gestion et de transformation, consommateurs, etc.). De ce fait, la forêt reste une ressource économique importante pour les communes de la CC V2M, mais sa gestion se fait dans le respect de ses spécificités et de sa biodiversité. L'ensemble des propriétaires et gestionnaires du territoire privilégient ainsi les coupes d'amélioration – c'est-à-dire à couper certains arbres afin de permettre à d'autres de se développer – puis les coupes définitives – c'est-à-dire couper les arbres bien développés en s'assurant que des jeunes arbres puissent assurer la relève. Enfin, la structure même de la forêt a changé puisqu'aucune parcelle en monoculture n'a été plantée depuis 2024. L'objectif est désormais de favoriser la mixité entre feuillus et résineux plutôt que les monocultures de résineux ; la monoculture étant responsable du développement de certaines maladies et pose à terme des risques importants vis-à-vis des sols (érosion, acidification des sols, etc.) de l'eau et de la biodiversité (multiplication de certains insectes ravageurs).

Un modèle touristique raisonné

Le tourisme a également un poids économique important sur le territoire de la communauté de communes ; celui-ci a cependant dû s'adapter aux enjeux de préservation de l'environnement en maintenant un tourisme à taille humaine, majoritairement orienté vers des activités en lien avec la nature. La communauté de communes a, dès le départ, souhaité que le développement des activités extérieures (randonnées pédestre, VTT) se fasse en harmonie avec les espaces naturels en intégrant un volet pédagogique à la démarche. En effet, les randonnées se font – dans la majorité des cas – accompagnées d'un guide qui permet de sensibiliser les participants à la préservation de l'environnement et de les instruire. En outre, le territoire est parvenu à rendre accessible l'ensemble des activités aux habitants du territoire, notamment grâce à une communication allant au-delà des offices du tourisme, à un travail étroit avec la station Sports Nature, et à la mise en place de chèques loisirs à destination de chaque habitant. Afin de répondre à l'ambition d'adapter son offre touristique au profit du territoire et de son environnement mais également de permettre aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail,

¹⁰ Selon la définition adoptée à la conférence ministérielle d'Helsinki de 1993

¹¹ ROMAN-AMAT Bernard, « Regards sur la « gestion durable » des forêts en France », Annales des Mines - Responsabilité et environnement, 2009/1 (N° 53), p. 101-104.

l'intercommunalité a développé un réseau agritouristique regroupant plusieurs exploitants agricoles désireux de diversifier leurs revenus et de sensibiliser le grand public aux questions agricoles. Avec l'agritourisme, des agriculteurs proposent sur leur exploitation « soit une activité de restauration, soit une activité d'hébergement, soit une activité de loisirs, [...] et une activité de vente directe de leurs produits »¹². D'une part, les agriculteurs volontaires ont vu leurs revenus se diversifier avec la création d'une activité moins dépendante des aléas climatiques, et donc, plus régulière. D'autre part, l'agritourisme permet à des familles de découvrir le travail de la terre et les activités qui y sont liées et, enfin, d'être sensibilisées à l'importance de l'alimentation locale.

Le projet de territoire proposé par les étudiants de l'université Lyon 2 a donc été approprié par les habitants, élus et acteurs de la CC V2M. Ainsi fédérés autour d'une identité territoriale et à travers un imaginaire et des pratiques communs, ils ont permis au territoire de s'inscrire comme modèle de transition écologique et énergétique en développant une habitabilité durable sur celui-ci.

Au travers de cette partie, nous avons eu l'occasion de plonger au sein du territoire de la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources en l'an 2040. Bien que relevant de l'imaginaire, le territoire proposé se fonde sur des éléments concrets recueillis lors de notre travail de terrain et au travers des nombreuses recherches scientifiques menées en complément. De ce fait, ce territoire idéal prend à la fois en compte les besoins des acteurs du territoire et la nécessité absolue de repenser nos modèles en engageant une transition écologique. Les idéaux formulés placent alors le territoire comme autonome et prônent une consommation raisonnée des ressources, de plus, les acteurs économiques joueraient un rôle essentiel dans le processus de transition écologique. Nous pouvons désormais explorer les initiatives que la Communauté de communes pourrait prendre afin que ces idéaux ne soient plus seulement des aspirations fictives, mais bel et bien une réalité.

1.2 Les objectifs à atteindre dans une perspective de transition et d'amélioration du cadre de vie

Le diagnostic établi sur le territoire de la CC V2M met ainsi en lumière deux objectifs dessinant les axes principaux du projet de territoire de l'intercommunalité. De ces grands

¹² GAUTRAT Jacques, « Agritourisme et économie solidaire », *Écologie & politique*, 2004/1 (N°28), p. 81-91. <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-sciences-cultures-societes-2004-1-page-81.htm>

objectifs découlent des orientations stratégiques plus concrètes, menant à un plan d’actions exposant les outils à mobiliser par la CC V2M pour enclencher, à différentes échéances, son cheminement vers le territoire souhaité par ses acteurs et habitants.

Pour exposer ces éléments et comprendre leur enchaînement, nous avons produit un arbre à objectifs (figure 41). Par l’intermédiaire de ce dernier, l’objectif est de faciliter la lecture en clarifiant l’articulation des différentes actions et la façon dont elles se complètent pour répondre à une même ligne directrice.

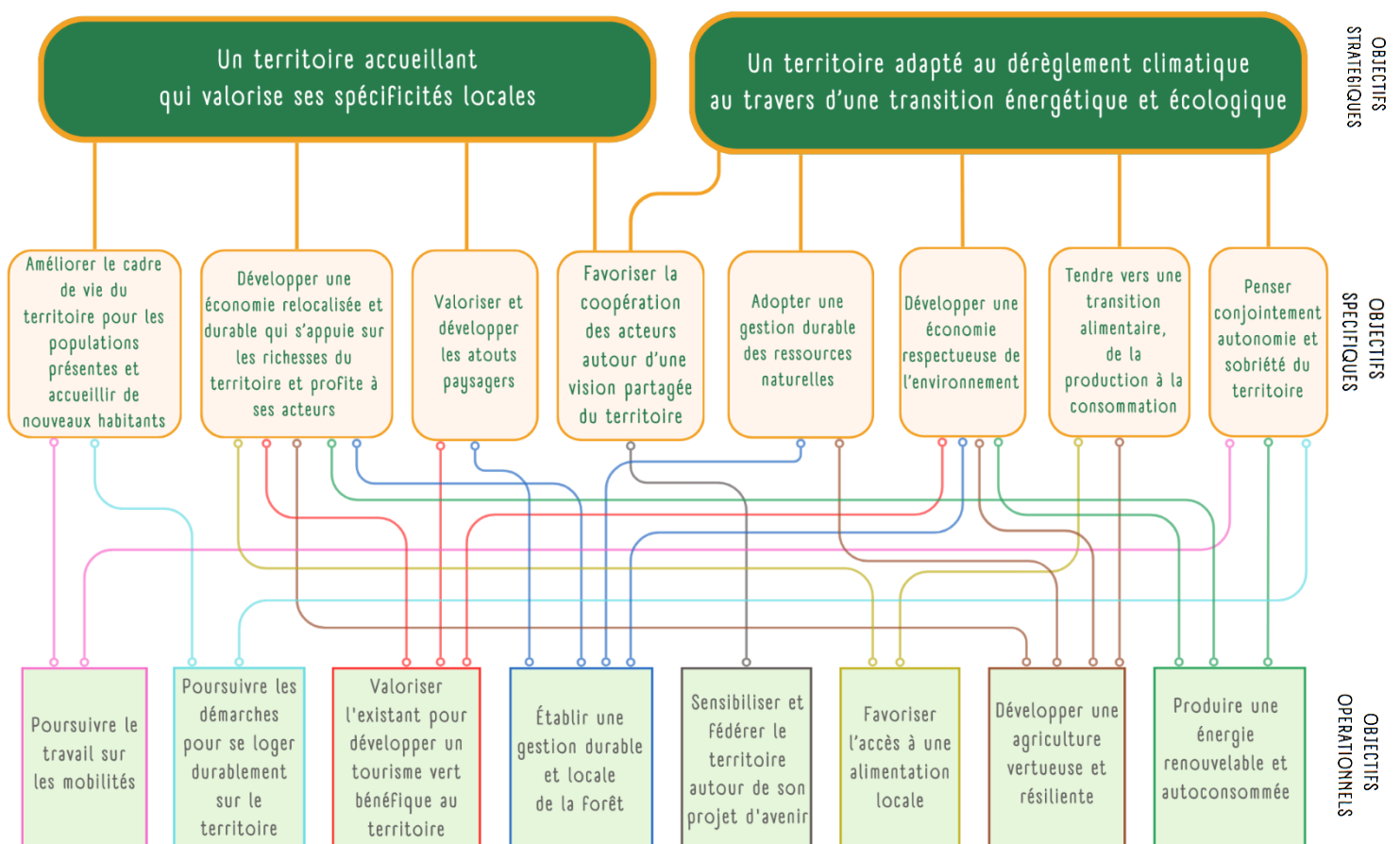


Figure 1 : Schématisation des principaux axes et objectifs du projet de territoire. (2024)

Un premier enjeu consiste à développer le caractère accueillant du territoire en valorisant ses spécificités locales, celui-ci se décline en trois objectifs spécifiques.

Le premier objectif répondant à cet enjeu porte sur l’amélioration du cadre de vie du territoire pour les populations présentes et pour permettre l’accueil de nouveaux habitants (A.1). Pour ce faire, un premier ensemble d’actions doit permettre la poursuite des démarches soutenues par l’intercommunalité afin que les habitants puissent se loger durablement sur le

territoire. Ce point est essentiel puisque la qualité de vie en dépend grandement. Pour compléter ce travail, nous préconisons un ensemble d'actions allant dans la continuité du travail entamé par la CC V2M sur les mobilités.

Un deuxième objectif repose sur le **développement d'une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs (A.2)**. Sur le plan opérationnel, il est important de faciliter l'accès aux productions locales, en particulier alimentaires, dans le but de valoriser les produits agricoles du territoire et d'améliorer la qualité de vie des habitants. De surcroît, des actions en lien avec le développement d'un tourisme vert, la mise en place d'une gestion durable et locale de la forêt et la production d'une énergie renouvelable localement distribuée, répondront également à cet objectif.

Un troisième objectif porte enfin sur la **valorisation des aménités constitutives du territoire et de son cadre de vie (A.3)**. Les paysages de ce territoire représentent historiquement une grande richesse pour la CC V2M. De ce fait, nous recommandons le développement d'un usage de la forêt au bénéfice du territoire, et une valorisation de l'existant pour développer un tourisme vert qui lui soit bénéfique.

Un second enjeu vise à **adapter le territoire face aux enjeux changements climatiques au travers d'une transition énergétique et écologique**, il se décline en quatre objectifs spécifiques.

En ce sens, un premier objectif concerne la **consommation sobre et durable des ressources naturelles disponibles (B.1)**. Ce point est étroitement lié au développement de pratiques agricoles vertueuses, notamment en utilisant raisonnablement de la ressource en eau. La consommation sobre et durable des ressources disponibles sur le territoire s'accomplit également par le développement d'une gestion durable de la forêt. Les actions en faveur d'un changement dans le mode de gestion de la forêt visent ainsi un double objectif : la relocalisation de la gestion au bénéfice du territoire, et l'adoption d'un modèle durable d'exploitation, limitant son impact sur l'environnement, le paysage et la biodiversité.

Ensuite, l'objectif suivant tend à **développer une économie respectueuse de l'environnement (B.2)**. Le développement d'une gestion durable de la forêt signifie ainsi une transition de l'économie sylvicole du territoire vers un modèle respectueux de l'environnement. D'autre part, le développement d'un tourisme vert, reposant sur les richesses naturelles du territoire et fidèle à ses spécificités, s'avère également très bénéfique du point de vue environnemental. De même, l'évolution des modèles agricoles et énergétiques pourra participer à la garantie d'une économie respectueuse de l'environnement.

Ensuite, en tendant vers **une transition du système alimentaire, de la production à la consommation (B.3)**, l'enjeu est de se diriger vers une autonomisation du territoire sur le plan alimentaire. Les actions en faveur d'une alimentation locale et du développement d'une agriculture vertueuse vont, une fois encore, permettre de répondre à cet objectif.

Un autre objectif pour la CC V2M est de tendre vers **une transition énergétique en pensant conjointement autonomie et sobriété du territoire (B.4)**. Pour ce faire, la CC V2M doit privilégier le recours aux énergies renouvelables, relocaliser sur son territoire l'énergie produite, mais également prolonger les actions en faveur de l'habitat et des mobilités actives et collectives précédemment évoquées. La poursuite du travail sur les mobilités recouvre ainsi un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, tout en permettant à la Communauté de communes d'accomplir une transition écologique et énergétique. Aussi, la prolongation de l'action en faveur de l'habitat suppose une adaptation au dérèglement climatique, notamment à travers les rénovations du bâti. La transition énergétique du territoire demande enfin un important travail pour le développement des énergies renouvelables et la possibilité de tendre vers une autoconsommation de cette énergie produite. Cet ensemble d'actions permettra de développer une économie relocalisée qui profitera aux acteurs du territoire et qui se montrera également respectueuse de l'environnement.

Au croisement des deux grands axes stratégiques du projet de territoire, se trouve un objectif visant à **favoriser la coopération des acteurs autour d'une vision partagée du territoire intercommunal (C)**. La prise en main effective du projet et la considération de ces deux principales lignes directrices dans les années à venir dépendent en effet de la capacité de l'intercommunalité à se mobiliser comme un tout, partageant un avenir commun. Pour ce faire, nous proposons de sensibiliser et de fédérer les acteurs et habitants de ce territoire autour de son projet d'avenir. L'enjeu est de faire émerger un imaginaire partagé du territoire cohérent avec ses objectifs d'adaptation au dérèglement climatique et de transition écologique.

Les préconisations formulées vont se décliner en différentes actions transversales. Au-delà du découpage opéré, ces actions restent complémentaires et permettent d'apporter plusieurs réponses aux objectifs définis.

1.3 Des actions concrètes à mettre en œuvre

Préconisation n°1 : Poursuivre le travail sur les mobilités

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est un territoire précurseur en matière de mobilités actives et collectives. Elle a déjà entamé un travail important, d'une part, afin de faciliter le déplacement de ses habitants, notamment grâce à un système de Transport à la Demande (TAD), d'autre part, afin d'encourager le recours à des modes de déplacement peu polluants, en proposant à la location des vélos à assistance électrique.

Nous préconisons que la Communauté de communes poursuive son travail sur les mobilités, afin **d'améliorer le cadre de vie de ses habitants** en répondant à leurs besoins, notamment d'accessibilité aux services, et en **contribuant à ce que le territoire tende vers une transition écologique et énergétique**. Ces orientations se déclinent en objectifs plus concrets :

- Simplifier l'accès des habitants aux services comme les centres médicaux et les commerces situés dans les villes limousines telles que Tulle, Limoges, Ussel, Brive-la-Gaillarde, Eymoutiers ou Égletons, actuellement difficilement accessibles en transports en commun.
- Redonner plus de mobilité à certains habitants, notamment ceux qui ne disposent pas de voiture ou du permis de conduire.
- Limiter le recours à la voiture individuelle, en favorisant une mutualisation des trajets vers les petits commerces et moyennes surfaces et en permettant aux habitants de se passer d'un éventuel second véhicule peu utilisé dans certains ménages. Cela permettrait également de libérer des places de stationnement sur la voirie.
- Créer du lien entre les usagers, que ce soit par le bouche à oreille pour organiser les déplacements, ou durant les trajets partagés.

Le prolongement du travail de l'intercommunalité sur les mobilités repose sur deux leviers : une **communication homogène** sur les moyens de déplacements dont bénéficie la CC V2M, existants ou à venir, et la mise à disposition **d'équipements** facilitant les déplacements des habitants selon des modalités durables. La Communauté de communes bénéficiant déjà d'équipements, le premier volet sur la communication vise à ancrer le recours aux modes de déplacement actifs et collectifs dans les habitudes des habitants. Il garantit ainsi que l'équipement existant soit utilisé à leur plein potentiel, et que les équipements à venir marqueront une réelle amélioration dans le cadre de vie des habitants.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 1 : Poursuivre le travail sur les mobilités					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A1 : Améliorer le cadre de vie du territoire pour les populations présentes et accueillir de nouveaux habitants B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire	1.1 Proposer un véhicule électrique en autopartage <i>Action inspirée par: Le véhicule en autopartage de la commune de Villerouge-Termenès (11) (fiche benchmarking 1)</i>	Véhicule à réserver par les habitants pour leurs trajets de proximité avec une gestion possible par les habitants et une utilisation permise aux professionnels (médecin, infirmiers, etc.)	Habitants des communes porteuses, Professionnels des communes porteuses	Les communes volontaires, prioritairement les plus isolées	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, PNR Millevaches en Limousin, Mobive, Syndicat de la Diège, CLEM
	1.2 Lancer une campagne de communication importante sur le Transport à la Demande et adapter son fonctionnement aux horaires de vie du territoire	Permettre à tous les habitants de connaître le dispositif de transport à la demande et s'assurer que les horaires correspondent aux attentes des usagers Par exemple, proposer une desserte des points de baignade en saison estivale	Habitants, Touristes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Région Nouvelle-Aquitaine
	1.3 Développer une plateforme en ligne, voire une application en lien avec la mobilité	Regrouper les dispositifs portés par la CC V2M au sein d'une application ou site internet (Transport à la Demande, Covoiturage, Véhicule en autopartage, Location de Vélos) qui recensera également l'ensemble des possibilités offertes aux habitants pour se déplacer (bus, TER, etc.)	Habitants, Touristes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Communes, SCNF, Développeur numérique, Région Nouvelle-Aquitaine

Préconisation n°2 : Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire

Le diagnostic établi a montré que la CC V2M était confrontée à un double enjeu démographique : conserver les populations présentes sur son territoire et avoir la capacité d'en accueillir des nouvelles. Le logement, pan important du cadre de vie qu'offre le territoire, doit donc être durable selon les deux sens du terme : il doit pouvoir s'inscrire à la fois dans la longue durée, avec des résidents installés de façon pérenne sur le territoire, et dans une démarche en cohérence avec les enjeux de la transition énergétique. L'intercommunalité a commencé un travail en ce sens, notamment par la production de documentation cadre, et en particulier à travers les permanences de l'OPAH assurées en collaboration avec l'association Soliha.

Nous préconisons donc que la Communauté de communes prolonge le travail qu'elle a entamé sur le logement, afin **d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et futurs habitants** en répondant à leurs besoins concernant le type et la quantité de logements disponibles. Le confort de ces habitations se double d'une attention particulière concernant leur efficacité énergétique, en cohérence avec l'objectif du territoire de **tendre vers une transition écologique et énergétique**. Les objectifs visés par ces préconisations sont :

- Étoffer l'offre de logements en locatifs, notamment de petits logements, pour lever les freins aux changements de vie et faciliter l'installation de jeunes actifs sur le territoire.
- Améliorer les conditions d'habiter du territoire, en rendant les logements plus confortables.
- Diminuer la consommation énergétique des logements afin de renforcer la sobriété du territoire et de faciliter son autonomisation énergétique.
- Soutenir l'activité d'artisans du territoire spécialisés en rénovation.

Pour prolonger son travail sur le logement, la Communauté de communes peut solliciter deux leviers : la **requalification de certains logements communaux**, et le soutien à la rénovation énergétique des logements par **une communication sur les dispositifs et artisans** dont disposent le territoire. En favorisant la mise à disposition de logements de transition par les communes, il serait ainsi plus facile pour de nouveaux habitants de s'installer de manière pérenne sur le territoire. La Communauté de communes pouvant compter sur l'existence de dispositifs favorisant déjà la rénovation énergétique des logements, il est important que les habitants du territoire aient connaissance des aides auxquelles ils peuvent prétendre, et des professionnels qu'ils peuvent solliciter.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 2 : Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A1 : Améliorer le cadre de vie du territoire pour les populations présentes et accueillir de nouveaux habitants B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire	2.1 Mettre à disposition des logements passerelles pour les actifs emménageant sur le territoire (fiche action 2) <i>Action inspirée par : Les logements passerelles de la CC Creuse Sud-Ouest Communauté (23) ainsi que par la Pépinière de logements de la Contie, CA du Bassin d'Aurillac (15)</i>	Proposer à la location des logements communaux de façon temporaire et avec un loyer modéré afin de lever les freins liés à l'installation de nouveaux habitants	Actifs souhaitant s'installer sur le territoire, Porteurs de projets	Communes, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Propriétaires privés
	2.2 Accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement	Communiquer auprès de l'ensemble de la population concernant les aides pouvant être mobilisées Recenser les artisans labellisés RGE à proximité de la Communauté de Communes Conseiller les habitants dans leur projet de rénovation énergétique	Propriétaires privés, Bailleurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	SOLIHA, ADEME, Artisans labellisés RGE, PNR Millevaches en Limousin

Préconisation n°3 : Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire :


La Communauté de communes est riche de ses aménités paysagères, à découvrir en arpentant ses nombreux chemins de randonnée. Le patrimoine bâti des centre-bourgs et le petit patrimoine bâti ponctuant les cours d'eau de l'intercommunalité (ponts, moulins, etc.) est une qualité du territoire renforçant son attractivité touristique. Elle est aussi un espace où une grande variété d'activités de pleine nature sont à découvrir, du parapente au VTT en passant par le canoë-kayak.

Nous préconisons que la Communauté de communes valorise ces atouts et favorise le développement d'un tourisme qui serait respectueux des qualités du territoire, largement dépendantes de ses aménités naturelles, et qui serait bénéfique économiquement à celui-ci. Le modèle de tourisme à développer sur la CC V2M ne doit contraindre ni la **qualité de vie des habitants émanant des spécificités du territoire**, ni la capacité du territoire à accomplir **une transition écologique**, et doit au contraire y contribuer. Cette préconisation vise les objectifs suivants :

- S'appuyer sur les richesses existantes de la Communauté de communes pour renforcer son attractivité touristique.
- Favoriser un développement touristique de la Communauté de communes fondé sur son identité locale.

La valorisation des attraits touristiques existants de la CC V2M, permettant le développement d'un tourisme vert économiquement et environnementalement bénéfique au territoire, peut s'accomplir à travers un ensemble de leviers. Premièrement, cette valorisation doit s'appuyer sur une **connaissance précise des attraits touristiques du territoire**, autrement dit un inventaire des aménités et activités existantes à valoriser. Dans le développement touristique de la CC V2M, **la priorité doit être donnée aux activités de pleine nature**. De plus, nous préconisons à la Communauté de communes de mettre en place des actions favorisant la **captation des revenus issus de l'excursionnisme** sur son territoire, en encourageant les habitants de l'intercommunalité à faire de leur Communauté de communes un terrain de loisirs. L'excursionnisme correspond aux activités pratiquées lors du temps libre des personnes, à l'échelle locale et sans distance notable entre le lieu de résidence et le lieu de divertissement. Il peut être à l'origine de recettes importantes pour certains territoires¹³. Aussi, favoriser ainsi une économie touristique circulaire sur le territoire permettrait que les **habitants de la CC V2M**

¹³ Glossaire Géoconfluences, « Excursionnisme », Excursionnisme — Géoconfluences (ens-lyon.fr).



soient **bénéficiaires des structures touristiques** présentes sur leur territoire, aussi bien financièrement que concernant l'offre de loisirs dont ils pourraient profiter. Le modèle du tourisme vert peut également être développé à travers la mise en œuvre de **démarches de sensibilisation** valorisant les aménités naturelles et agricoles du territoire, contribuant ainsi à la valorisation de son identité et à sa transition écologique. Enfin, nous tenons à rappeler l'importance d'une forte limitation des aménagements à réaliser pour le développement touristique de la Communauté de communes. Les aménagements lourds tels que les centres touristiques d'activités ne semblent pas nécessaire à un renforcement de l'attractivité touristique du territoire, fondée sur ses qualités naturelles, et pourraient de plus entrer en contradiction avec son objectif de préservation environnementale.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 3 : Valoriser l'existant pour développer un tourisme vert bénéfique au territoire

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>A3 : Valoriser et développer les atouts paysagers</p> <p>B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement</p>	<p>3.1 Mettre en place des chèques loisirs à utiliser sur le territoire</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de chèques loisirs porté par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (73)</i></p>	<p>Proposer des chèques loisirs aux familles pouvant être utilisés afin de financer une activité ou une adhésion auprès d'une association du territoire (culture, sport, etc.)</p>	<p>Population jeune (jusqu'à 20 ans)</p>	<p>CCAS, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>Associations du territoire, Entreprises proposant des activités, Station Sport Nature Vézère-Monédières</p>
	<p>3.2 Recenser les chemins et sentiers pédestres</p>	<p>Cartographier l'ensemble des chemins et évaluer leur importance afin de mener des travaux d'entretien et de les proposer aux randonneurs/touristes</p>	<p>Habitants, Touristes</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>Office du Tourisme, Associations de randonnée, Bénévoles locaux et habitants, PNR Millevaches en Limousin</p>
	<p>3.3 Inclure une démarche pédagogique au modèle touristique</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de forêt pédagogique du Grandbeau à Saint-Alban-d'Ay (07)</i></p>	<p>Créer des supports pédagogiques adaptés à différents publics (enfants, adultes, locaux, touristes) en lien avec la nature</p> <p>Valoriser une ou plusieurs parcelles de forêts communales afin de créer une forêt pédagogique</p>	<p>Habitants, Touristes, Ecoles</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Communes, ONF</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin, CEN, Associations du territoire, Office du tourisme</p>
	<p>3.4 Axer le tourisme autour des activités pleines natures</p> <p><i>Action inspirée par : Projet de ferme pédagogique de Rochejean (25)</i></p>	<p>Continuer le développement d'activités de pleine nature sur le territoire, notamment par la création de circuits de découvertes d'exploitations agricoles, de fermes éducatives ou encore de randonnées guidées.</p>	<p>Touristes, Habitants, Ecoles</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Office du tourisme</p>	<p>Exploitations agricoles, Office du tourisme, PNR Millevaches en Limousin</p>

Préconisation n°4 : Établir une gestion durable et locale de la forêt

L'exploitation forestière est une activité économique très présente sur V2M. Les habitants de V2M sont attachés à la forêt, ancrée dans l'identité paysagère du territoire, mais souhaitent cependant observer une évolution dans les modalités que son exploitation adopte.

Afin que la sylviculture diminue son impact sur le **cadre de vie** des habitants de V2M et sur les écosystèmes, en cohérence avec les enjeux de **la transition écologique**, nous préconisons le développement d'une gestion durable et locale de la forêt. Les objectifs visés par cette préconisation sont les suivants :

- Favoriser un modèle sylvicole bénéfique au territoire sur le plan économique et environnemental.
- Développer des usages de la forêt facilitant son appropriation par les habitants du territoire.
- Protéger les écosystèmes et les aménités du territoire.

Pour accomplir cette préconisation, la CC V2M peut s'appuyer sur différents leviers. Une **relocalisation de la gestion forestière** sur le territoire permettrait que les bénéfices de la sylviculture reviennent au territoire. Surtout, cette relocalisation ferait des habitants les exploitants de la forêt sur laquelle il vive, selon des modalités qui prêteront davantage attention au cadre de vie. Ce travail doit être doublé d'un **changement dans les pratiques sylvicoles**, dans le choix des essences comme lors des récoltes. Enfin, des **dispositifs d'appropriation du bois local**, participant à une sensibilisation à la richesse forestière du territoire, pourraient être mis en œuvre.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 4 : Etablir une gestion durable et locale de la forêt

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A2: Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs	<p>4.1 Encourager la fin des coupes rases et des plantations en monoculture en promouvant une gestion collective de la forêt</p> <p><i>Action inspirée par : Projet d'ASLGF des Cévennes Ardéchoises (07)</i></p>	<p>Encadrer les pratiques forestières afin de limiter les coupes rases et la monoculture</p> <p>Sensibiliser les acteurs du territoire à une gestion de la forêt prenant en compte les enjeux environnementaux</p>	<p>Exploitants agricoles, Scieries, Communes</p>	<p>Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources</p>	<p>ONF, CNPE, PNR Millevaches en Limousin</p>
<p>A3: Valoriser et développer les atouts paysagers</p> <p>B1: Adopter une gestion durable des ressources naturelles</p> <p>B2: Développer une économie respectueuse de l'environnement</p>	<p>4.2 Mettre en place une scierie collective pour les particuliers (fiche benchmarking 2)</p> <p><i>Action inspirée par : La scierie mobile du PNR des Pyrénées Ariégeoises (09)</i></p>	<p>Proposer, quelques jours par mois, une scierie mobile allant de communes en communes afin de permettre aux habitants du territoire de valoriser leurs billes de bois</p>	<p>Particuliers, Petits propriétaires forestiers, Agriculteurs</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin</p>	<p>Communes volontaires, Scieurs mobiles</p>

Préconisation n°5 : Développer une agriculture vertueuse et résiliente

L'agriculture tient une place importante au sein de la Communes Vézère-Monédières-Millesources. C'est à la fois un marqueur de son identité locale et une activité fortement liée à son environnement. Nous préconisons que la CC V2M soutienne le développement d'une agriculture résiliente et durable. En encourageant ainsi une activité très liée à son identité la Communauté de communes veille à la **qualité de vie de ses habitants** et contribue à **l'accomplissement de sa transition écologique**. La transition du territoire vers un modèle agricole durable vise plusieurs objectifs :

- Renforcer la viabilité des exploitations agricoles du territoire, de façon à lutter contre la déprise agricole.
- Favoriser le développement d'un système de production permettant au territoire de tendre vers l'autonomie alimentaire.
- Améliorer la qualité de l'alimentation consommée sur le territoire
- Protéger les écosystèmes et les aménités paysagères du territoire.

Pour développer une agriculture vertueuse et résiliente, la CC V2M peut mobiliser différents leviers. Pour lutter contre la déprise, en collaboration avec la SAFER, il serait bénéfique qu'elle **soutienne la transmission du foncier agricole**. Simultanément, la CC V2M pourrait **appuyer l'installation de porteurs de projets en agriculture durable**, notamment en facilitant leur accès au foncier. La Communauté de commune pourrait donc devenir **un acteur de référence** en la matière. Elle pourrait donc également **accompagner la transition des agriculteurs** déjà installés dans leur transition vers un modèle agricole vertueux. Plus largement, nous préconisons que la CC V2M **renoue avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et adaptées à son territoire**, y compris par un travail de sensibilisation à ces pratiques. Enfin, nous préconisons à la Communauté de communes de mener **un travail sur les usages de l'eau, afin de lier les acteurs agricoles à la protection de cette ressource**.

Pour mettre en œuvre ces leviers, nous préconisons un ensemble d'actions à la Communauté de communes :

N° 5 : Développer une agriculture vertueuse et résiliente					
Objectifs spécifiques	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs	5.1 : Créer un service agriculture (fiche benchmarking 3)	Recruter un chargé de mission afin de mener des projets en lien avec l'agriculture	Agriculteurs, Elus	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, Chambre d'Agriculture, SAFER, ADDEAR,
	<i>Action inspirée par le Service Agriculture la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (26)</i>				
B1 : Adopter une gestion durable des ressources naturelles	5.2 : Entrer en veille foncière (fiche action 4)	Mobiliser l'outil Vigifoncier proposé par la SAFER afin de contrôler les ventes de foncier agricole	Agriculteurs, Propriétaires privés, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	SAFER, PNR Millevaches en Limousin
	5.3 : Créer une association foncière agricole libre ou autorisée	Gérer collectivement certaines parcelles afin de leur redonner une vocation agricole	Propriétaires fonciers, Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources Propriétaires fonciers publics et privés	SAFER, PNR Millevaches Limousin, Chambre d'Agriculture
B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement	5.4 : Favoriser l'installation de porteurs de projet et la transmission des exploitations agricoles	Accompagner les porteurs de projet et les cédants grâce à un chargé de mission agriculture en établissant des partenariats avec des organismes agricoles	Agriculteurs, Porteurs de projet	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Chambre d'Agriculture, ADDEAR, Terre de Liens
B3 Tendre vers une transition alimentaire, de la production à la consommation	5.5 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques vertueuses	Accompagner les agriculteurs vers des changements de pratiques grâce à des aides financières et des ateliers thématiques	Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Chambre d'Agriculture, ADDEAR, ADAPA
	5.6 : Accompagner la plantation de haies	Financer la plantation de haies et accompagner les agriculteurs dans la plantation grâce à des partenariats	Agriculteurs, Communes	Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources	PNR Millevaches en Limousin, OFB, Label Haies
	5.7 : Restaurer et préserver les zones humides	Etablir un diagnostic des zones humides et de leur état afin	Agriculteurs, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, CEN,



		d'œuvrer pour leur protection et leur entretien			APML
--	--	---	--	--	------

Préconisation n°6 : Favoriser l'accès à une alimentation locale

Au vu des différents enjeux mis en avant par les différentes données récoltées au cours de la production de ce document, l'alimentation a été désignée comme étant un sujet de préoccupation majeure des acteurs de la CC V2M. Le soutien à une agriculture vertueuse et résiliente au sein de la CC V2M va de pair avec un objectif de développement des circuits-courts sur l'intercommunalité. Cette préoccupation est en cohérence avec les enjeux de la **transition écologique**, visant une relocalisation et une autonomisation du territoire qui contribue dans le même temps à la **valorisation de ses spécificités** et l'amélioration de sa qualité de vie. Nous préconisons donc à V2M de favoriser une alimentation locale sur son territoire afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale, saine et de qualité.
- Valoriser les produits caractéristiques du territoire.
- Permettre au territoire de tendre vers l'autonomie alimentaire.

Pour favoriser l'alimentation locale sur son territoire, V2M peut s'appuyer sur plusieurs leviers. Tout d'abord, **s'assurer que les exploitants agricoles puissent transformer localement leurs productions** contribuerait à relocaliser l'ensemble de la chaîne de production alimentaire sur le territoire et faciliterait leur travail. Ensuite, la Communauté de communes peut veiller à **faciliter la multiplication des dispositifs de vente directe**, à varier afin de correspondre aux contraintes de temps et de moyens des différents exploitants. Afin de s'assurer que ces dispositifs de vente soient sollicités par les consommateurs du territoire, la CC V2M devrait communiquer à leur sujet, et plus largement **instaurer des pratiques permettant aux habitants du territoire de porter une attention particulière à leur alimentation et de s'appropriier les modes de production et de consommation**.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 6 : Favoriser l'accès à une alimentation locale

Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>B3 Tendre vers une transition alimentaire, de la production à la consommation</p>	6.1 Développer des paniers de producteurs	Proposer à la vente des paniers de fruits et légumes biologiques issus d'exploitations agricoles du territoire à un prix accessible	Habitants	Agriculteurs locaux, AMAP	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, PNR Millevaches Limousin,
	6.2 Créer des points de vente proposant une offre alimentaire diversifiée et locale	Cartographier l'ensemble des points de vente et communiquer auprès des habitants sur leur existence Initier et financer la création de nouveaux points de vente	Habitants, Agriculteurs	Agriculteurs, Commerçants	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.3 Créer des casiers permettant aux producteurs de déposer leur production	Proposer une solution aux producteurs afin qu'ils puissent vendre leur production sans avoir à être présents Permettre aux habitants d'acheter leur alimentation sur leurs axes de déplacement	Habitants, Agriculteurs	Agriculteurs	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.4 Créer des jardins communaux de façon à entériner les pratiques d'échange déjà existantes sur le territoire (fiche benchmarking 4 ; fiche action 5) <i>Action inspirée par : Les jardins communaux partagés de Saint-Junien (87)</i>	Mettre à disposition du foncier afin d'initier la création de jardins collectifs communaux dont la gestion sera assurée par les communes ou des associations d'habitants Organiser des ateliers en lien avec ces jardins afin d'échanger les savoir faire Sensibiliser les habitants à l'autoconsommation et permettre à chaque adhérent/participant de se nourrir de façon saine	Habitants	Habitants, Communes	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources
	6.5 Développer des infrastructures de transformation et d'abattage	Initier la création d'outils de transformation et d'abattage afin de faciliter le quotidien des agriculteurs et la vente en circuit courts en	Agriculteurs	Agriculteurs, Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	PNR Millevaches en Limousin, Chambre d'Agriculture

		<p>limitant leurs déplacements entre les différentes étapes de la production</p> <p>Gérer ces infrastructures de façon intercommunale ou initier la création d'une association d'agriculteurs</p>			
	<p>6.6 Permettre aux habitants d'être acteurs de leur alimentation</p>	<p>Sensibiliser la population sur leur rôle dans la transition des systèmes agricoles et alimentaires en organisant des ateliers ouverts à tous</p> <p>Promouvoir une agriculture locale et biologique</p>	<p>Habitants, Ecoles</p>	<p>Agriculteurs, Communauté de Communes Vézère- Monédières-Millesources</p>	<p>PNR Millevaches en Limousin</p>

Préconisation n°7 : Produire une énergie renouvelable et autoconsommée

La CC V2M est déjà un territoire producteur d'énergies renouvelables, en particulier à travers la production assurée par les barrages hydroélectriques du lac des Bariousses et du lac de Viam. Cependant, la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire repose également sur la réduction de la dépendance à des acteurs extérieurs au territoire. La CC V2M comporte un potentiel important de production d'énergies renouvelables, et les acteurs du territoire, dont les habitants, doivent pouvoir jouer un rôle dans sa stratégie énergétique et la gestion de ses ressources.

Nous préconisons donc que la CC V2M favorise la production d'énergies renouvelables et autoconsommées, afin **d'accomplir une transition énergétique appuyée sur les spécificités du territoire et bénéfique à ses habitants**. Cette préconisation vise les objectifs suivants :

- Privilégier le recours aux énergies renouvelables issues du territoire
- Tendre vers la sobriété énergétique du territoire
- Favoriser une autonomisation énergétique du territoire fondée sur son recours aux énergies renouvelables et son travail vers la sobriété
- Renforcer la coopération des habitants autour de la transition énergétique du territoire

Afin d'accomplir sa transition énergétique, la Communauté de communes peut mobiliser un ensemble de leviers. Elle peut tout d'abord s'appuyer sur un travail d'information et de sensibilisation quant aux dispositifs existants, qui permettrait aux particuliers de **diminuer leur consommation énergétique** et de **davantage recourir, à l'échelle de leur domicile, aux énergies renouvelables produites grâce aux ressources du territoire**. À l'échelle de son territoire, la Communauté de communes peut également veiller à un **renforcement de la production d'énergies renouvelables**, à travers des **dispositifs existants** comme les barrages, mais également d'autres structures à développer. Nous préconisons également que le développement de nouveaux dispositifs s'appuie sur **les ressources inhérentes au territoire**, et soit **vecteur de coopération des habitants autour de la stratégie énergétique du territoire**.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N° 7 : Produire une énergie renouvelable et autoconsommée					
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)
<p>A2 : Développer une économie relocalisée et durable qui s'appuie sur les richesses du territoire et profite à ses acteurs</p> <p>B2 : Développer une économie respectueuse de l'environnement</p> <p>B4 : Penser conjointement autonomie et sobriété du territoire</p>	<p>7.1 Créer une « centrale villageoise » (fiche benchmarking 5 ; fiche action 6)</p> <p><i>Action inspirée par : La centrale villageoise Energies Cœur de Corrèze de Naves (19)</i></p>	<p>Créer un réseau de panneaux photovoltaïques sur un ensemble d'habitations afin de le gérer collectivement au travers d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)</p> <p>Développer un système d'autoconsommation de l'énergie produite localement à l'aide d'une boucle locale</p> <p>Permettre aux acteurs du territoire de percevoir des revenus grâce au développement du photovoltaïque</p>	Habitants, Entreprises, Communes	Différents acteurs regroupés au sein d'une SCIC	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Réseau des centrales villageoises, Union régionale des SCOP, Région Nouvelle Aquitaine, ENEDIS, EDF OA
	7.2 Sensibiliser les habitants et communiquer sur les aides pouvant être mobilisées dans les projets d'énergie renouvelable	<p>Communiquer plus largement au sujet du cadastre solaire</p> <p>Sensibiliser les habitants sur la possibilité d'avoir recours au photovoltaïque sur le territoire</p> <p>Accompagner les habitants dans leurs projets photovoltaïques (réglementation, type d'installation, puissance, etc.)</p>	Habitants, Entreprises, Collectivités	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, Soliha	PNR Millevaches en Limousin, Syndicat de la Diège, Soliha, Associations du territoire
	7.3 Maintenir la production hydroélectrique actuelle	<p>Eviter le développement de nouvelles infrastructures venant impacter la ressource en eau, la faune et la flore</p> <p>Privilégier un développement de l'efficacité technique</p> <p>Adapter les infrastructures actuelles afin de réduire leurs impacts environnementaux (passe à poissons)</p>	Communes, Gestionnaires d'infrastructures	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources, SAGE Vézère-Corrèze, Syndicat de la Diège	PNR Millevaches, Communes concernées (Lestards, Treignac, Viam, ...), EDF, ENEDIS, Syndicat de la Diège, SAGE Vézère-Corrèze

Préconisation n°8 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir

La CC V2M est une Communauté de communes récente, dont l'identité est en construction en cohérence avec les grandes orientations politiques qu'elle souhaite adopter pour son avenir. Le projet de territoire que propose ce document doit être porteur de ces orientations, et doit ainsi les intégrer à l'identité même du territoire en laquelle les habitants et acteurs doivent pouvoir se retrouver.

Afin que le projet de territoire de la CC V2M soit pris en main par ses habitants et acteurs, nous préconisons la mise en œuvre d'actions visant à sensibiliser et à fédérer le territoire autour de son projet d'avenir. Il s'agit ainsi de renforcer une identité intercommunale **autour des spécificités du territoire** et d'un **souci partagé pour la préservation de son environnement**. Cette préconisation vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les acteurs et les habitants aux enjeux de la transition écologique et en faire un objectif commun.
- Consolider l'identité du territoire.
- Assurer la prise en main du projet de territoire et l'identification aux orientations politiques qu'il porte.

Pour réaliser cette préconisation, la CC V2M peut agir sur différents leviers. La Communauté de communes peut tout d'abord concevoir **des activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique en rassemblant les habitants autour de savoir-faire partagés et matérialisant une volonté commune de transition écologique**. Nous préconisons en effet que l'intercommunalité **s'appuie sur des pratiques existantes sur le territoire et les entérine comme caractéristiques inhérentes à son identité**. Afin de renforcer son image, la CC V2M peut **s'appuyer sur les caractéristiques paysagères et culturelles du territoire** pour renforcer un sentiment d'appartenance et d'identification de ses habitants.

Pour mettre en œuvre cette préconisation, un ensemble d'actions est proposé à la Communauté de communes :

N°8 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir						
Objectifs	Sous-actions	Modalités	Cible(s)	Porteur(s)	Partenaire(s)	
C1 : Sensibiliser et fédérer le territoire autour de son projet d'avenir	8.1 Mettre en place des activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique <i>Action inspirée par : Le défi Zéro Déchet organisé par la Communauté de Communes de l'Abresle (69) en 2024 ainsi que par les ateliers des CC Île de Ré (17) et Pays de Lumbres (62).</i>	Créer un défi « famille zéro déchets » afin de proposer à certaines familles de les accompagner dans la diminution de leurs déchets ménagers Créer des ateliers de sensibilisation à la transition écologique en proposant par exemple la confection d'objets du quotidien ou l'initiation à certaines activités (couture, compostage, réparation d'objets)	Habitants	Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources	Communes, Associations, Intervenants (artisans, etc.)	
	8.2 S'appuyer sur la ressource en eau du territoire pour construire une identité locale (fiche benchmarking 6, 7 ; fiche action 7, 7bis) <i>Action inspirée par : Les Sentiers de l'imaginaire de la CC du Carladez (12) ainsi que par le Festi'val de Vienne de la CC Touraine Val de Vienne (37)</i>	Rassembler l'intercommunalité autour de la ressource en eau omniprésente sur le territoire Développer le tourisme autour de cette ressource grâce à des sentiers pédagogiques, des randonnées en bordure de lacs et de rivières, etc. Communiquer largement autour de cet élément de l'identité du territoire Créer un évènement festif autour de l'eau	Touristes, Habitants, Chargés de missions, Communes	de	Communauté de Communes, Office du Tourisme, Communes	PNR Millevaches en Limousin
	8.3 Raviver la culture Limousine du Vélo et ancrer cette culture dans l'identité du territoire	Continuer les actions menées par la Communauté de Communes en justifiant celles-ci par une « culture Limousine du vélo » Créer des évènements autour du vélo à l'échelle intercommunale	Touristes, Habitants,	de	Communauté de Communes, Office du Tourisme	PNR Millevaches en Limousin

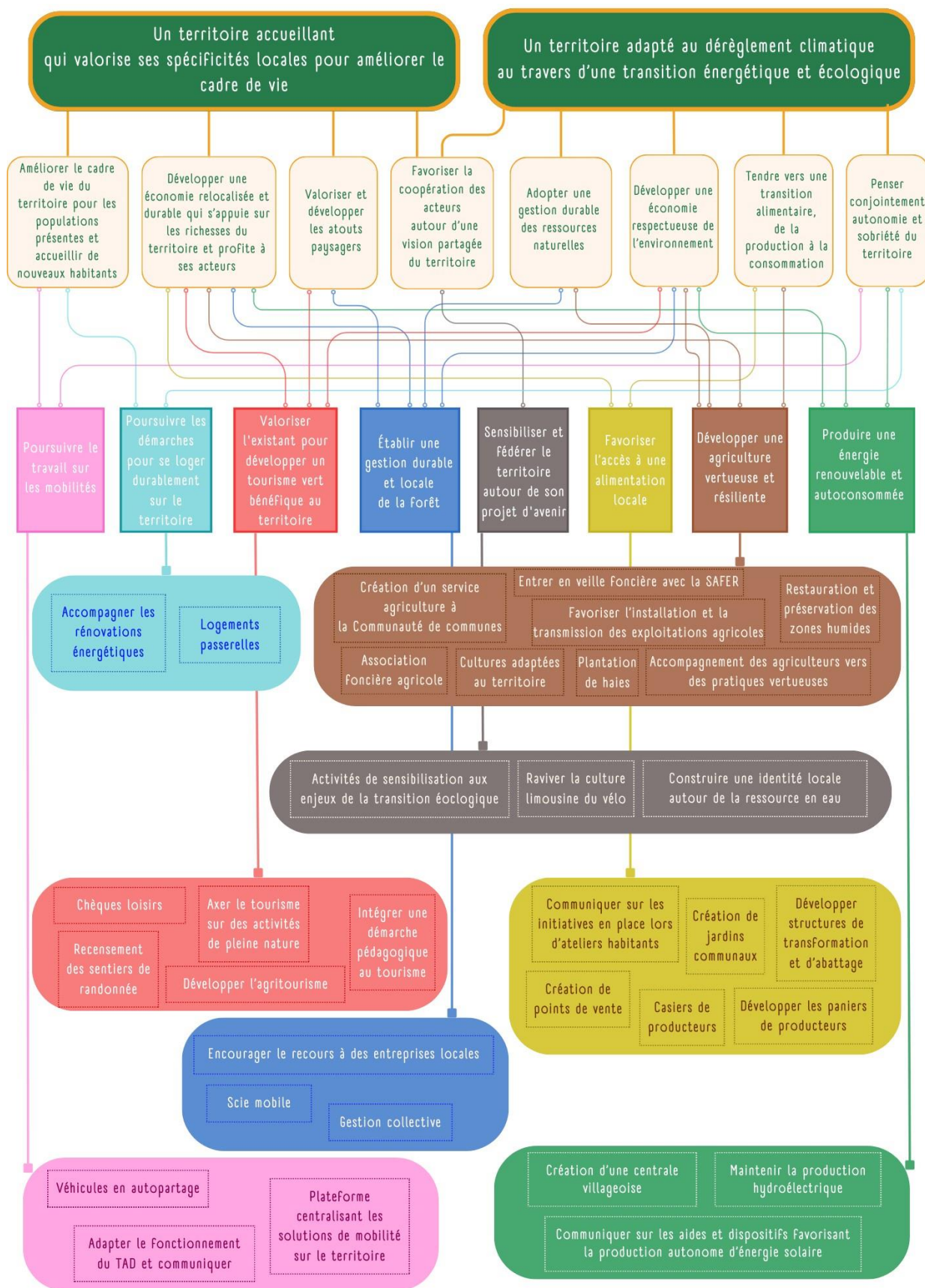


Figure 3 : Schématisation des principaux axes, objectifs et actions du projet de territoire. (2024)

Conclusion :

Les groupes de préconisations présentés dans cette partie permettent d'envisager le projet de territoire dans sa dimension plus opérationnelle, dans la continuité des objectifs de valorisation de l'identité locale de la CC V2M et de la transition écologique et énergétique du territoire.

Ces idées d'actions sont à détailler selon les différents projets pris en main par l'intercommunalité. Elles sont pensées comme un plan d'action cohérent et adapté au territoire, qui se fonde à la fois sur des pratiques déjà mise en place au sein de V2M, ainsi qu'à partir de projets développés par des territoires voisins qui proposent des réponses à des problématiques détaillées dans le diagnostic.

Comme l'illustre l'arbre à objectif ci-dessus (figure 43), les objectifs opérationnels qui guident l'élaboration des propositions d'actions sont en cohérence avec les deux objectifs guidant ce projet. Cette interconnexion est notamment visible lorsqu'il s'agit de penser les objectifs opérationnels. Cet arbre permet de synthétiser la logique de production du plan d'action que nous proposons ici. Il s'agit aujourd'hui de les prendre en main et de les approprier afin de pérenniser le développement du territoire vers une transition en cohérence avec l'identité territoriale de la CC V2M.

Ainsi, cette partie a pour but de guider l'appropriation des grandes orientations proposées dans les premiers pas du projet de territoire de la CC V2M proposé dans notre rapport, à travers la mise en place de projets complémentaires, ayant pour finalité l'amélioration du cadre de vie et l'atteinte des objectifs de transition écologique. Ces actions positionnent la Communauté de communes comme une actrice essentielle de la prise en main de ces objectifs. Ces propositions d'outils à mobiliser par la CC V2M selon différentes échéances et à différentes échelles ont pour finalité le cheminement du territoire, mené par l'intercommunalité, de ses acteurs et habitants vers un développement durable et en cohérence avec son identité locale.

FICHES BENCHMARKING

Fiche 1. Le véhicule électrique en autopartage
(commune de Villerouge-Termenès)

Fiche 2. L'implantation temporaire d'une scie mobile
(PNR des Pyrénées Ariégeoises)

Fiche 3. Le service agriculture
(Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux)

Fiche 4. Le jardin communal de Saint-Junien
(commune de Saint-Junien)

Fiche 5. La Centrale villageoise "Énergies Cœur de Corrèze"
(commune de Naves, CA de Tulle)

Fiche 6. Les Sentiers de l'imaginaire
(Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène)

Fiche 7. Le Festi'val de Vienne
(Communauté de communes Touraine Val de Vienne)

Suivies de fiches actions

FICHE BENCHMARKING

N°1

Le projet

- Le véhicule électrique en autopartage



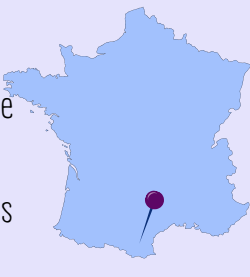
Source : Photographie GAL Est-Audois

Quand ?

- 2018

Localisation

- Villerouge-Termenès (11), commune rurale éloignée des commerces et centres de soin.



Quels acteurs ?

- Municipalité de Villerouge-Termenès
- Les habitants
- GAL Est Audois

Les étapes :

Les premières étapes

- **Borne électrique** avec ombrière photovoltaïque préexistante au centre du village.
- 4 ou 5 familles voulaient mutualiser l'achat d'un véhicule électrique et utiliser la borne.
- La mairie a repris l'idée pour en faire bénéficier toute la commune.
- Etude de la demande et du budget.
- **Acquisition** d'une Renault Zoé.

Fonctionnement

- Véhicule disponible sur la borne de rechargement.
- Gestion des **réservations** via **l'application** CLEM et d'une boîte à Clé associée.
- Retour du véhicule à sa borne chaque soir ou entre deux réservations.
- Système de **franchise** pour couvrir en cas d'incident.

Suivi et évolution

- Budget à l'équilibre même sans les aides
- **Tarifs** d'origine : 6€ la demi-journée, 12€ la journée puis 8€ la demi-journée en 2023.
- Acquisition d'un second véhicule.
- Commission extra-municipale annuelle de **suivi**.

Le coût

- **46 355 €** dont :
 - 28 713 € d'investissement
 - 17 643 € de coût de fonctionnement sur 3 ans**(79% d'aide publique, 21% à la charge de la commune)**

Résultats

- Utilisé par **30 à 40 foyers**, le médecin et par la municipalité.
- Véhicule réservé entre 6 et 8 demi-journées par semaine, parcourant environ **69km par jour**.
- Évite l'achat d'un second véhicule pour certains foyers et évite l'émission de **3 tonnes de CO2** par an.

Le public

- Les habitants ne disposant pas de moyen de locomotion.
- La population âgée n'ayant pas de permis ou des difficultés à conduire.
- Les services municipaux.
- Le médecin du village.

Points de vigilance

- Après 3 ans, le dispositif ne bénéficie plus du même taux d'aide.
- Limite du RGPD avec l'application CLEM, on ne sait pas qui réserve ou utilise le véhicule. De fait, La mutualisation des trajets ne peut se faire qu'avant de réserver par bouche-à-oreille.
- Le suivi du dispositif et de ses données n'est plus autant assuré par la nouvelle municipalité.

FICHE BENCHMARKING

N°2

Le projet

- Opération d'implantation temporaire d'une scie mobile

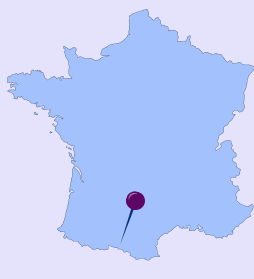


Quand ?

- 2015

Localisation

- Périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises (Ariège - 09)



Quels acteurs ?

- Le PNR des Pyrénées Ariégeoises
- Les communes volontaires du PNR
- Un scieur mobile

Les étapes :

Avant :

- Contacter un **scieur mobile**
- Présentation de l'action lors de l'Assemblée générale du PNR (les communes volontaires se manifestent)
- S'assurer d'un **stock minimum de bois** à scier pour garantir une rentabilité au scieur
- **Communiquer** et diffuser des flyers auprès des habitants en se rapprochant prioritairement des agriculteurs (car ils sont souvent propriétaires forestiers)

Pendant :

- **Disposer les grumes** avant l'arrivée de la scie de façon à pouvoir les faire rouler facilement
- Choisir un emplacement adapté
- Réquisitionner un **agriculteur** pour qu'il nettoie le site (branchages, écorces, etc.)
- Faire venir la **presse**

Après :

- **Communiquer** sur l'événement pour encourager les communes à renouveler l'expérience

Le coût

- Aucun coût n'est prévu :
 - Le terrain est prêté par la commune
 - Le scieur se rémunère

Résultats

- 7 communes se sont montrées volontaires
 - Après un essai, plusieurs communes ont **renouvelé l'expérience** sans accompagnement
- « Un grand succès sur toutes les communes »

Chargée de mission Forêt du PNR PA

Le public

- Personnes actives disposant d'engins permettant le transport du bois
- Agriculteurs
- Charpentiers
- Petits propriétaires forestiers
- Habitants

Points de vigilance

- Réussir à trouver un scieur volontaire qui accepte la multiplicité de clients, ce qui peut constituer un facteur contraignant
- Coûteux en temps pour le chargé de mission du PNR qui soutient le projet (présence à 100%)
- Le choix de l'emplacement a une grande importance pour la réussite du projet (privilégier une place centrale et visible de tous)
- Assurer un volume minimum à scier
- Bénéficier d'un scieur qui se montre pédagogue

FICHE BENCHMARKING

N°3

Le projet

- Le service agriculture

Quand?

- 2000 - ?

Localisation

- CC Dieulefit-Bourdeaux (Drome)
- 9500 habitants
- PNR Baronnies-Provençales



Quels acteurs?

- 1 Responsable de service
- 1 Chargé de mission Alimentation
- 1 Chargée de mission Foncier Agricole



Les étapes :

Axes de travail :

- Préserver le **foncier agricole**, faciliter l'**installation** et la **transmission** des exploitations
- Promouvoir une **alimentation locale**, notamment pour la restauration collective
- Adapter les pratiques agricoles au **changement climatique**
- Faciliter la **commercialisation** des productions

Quelques projets :

- Comité Local Installation Transmission (CLIT)
- Mercredi à la **ferme**
- Aide à l'achat de **matériels** collectifs
- Mise en place d'un **plan pastoralisme**
- **Podcasts** et **vidéos** de promotion de l'agriculture et de l'alimentation locale

- 2000 : Début du travail de la Communauté de communes sur la préservation du foncier agricole par la réalisation d'un **diagnostic foncier**
- 2012 : Création d'un **Comité Local Installation Transmission (CLIT)** et approfondissement du travail en lien avec le développement de l'agriculture
- 2021 : **Labellisation** du Projet Alimentaire Territorial intitulé "**Défi Alimentation Locale**"

Résultats

- Positionnement de la **Communauté de communes** comme **actrice incontournable de l'agriculture** et de l'alimentation
- Obtention d'une **légitimité** auprès des acteurs institutionnels et agricoles pour la mise en place de projets
- Travail étroit avec d'**autres services** (tourisme, développement économique, urbanisme, etc.)
- **Animation** du territoire importante en réunissant l'ensemble les acteurs agricoles

Le public

- Agriculteurs
- Élus

Points de vigilance

- Nécessité d'avoir une volonté politique forte afin que le travail porte ses fruits
- Nécessité de créer un poste perenne avec un chargé de mission dynamique et motivé
- Demande un budget conséquent avec peu de retour sur investissement

Le coût

- 134 000 € d'investissement en 2022

FICHE BENCHMARKING

N°4

Le projet

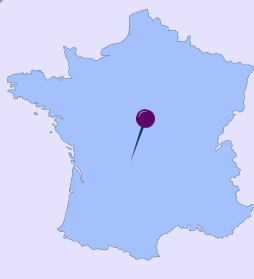
- Le jardin communal de Saint-Junien

Quand?

- 2022

Localisation

- Commune de Saint-Junien (Haute-Vienne)
- 11 387 habitants



Quels acteurs?

- Communauté de communes Porte océane du Limousin
- Les habitants
- Chef de culture et maraîchère

Les étapes :

Avant :

- Prise de contact avec les communes intéressées
- Présentation de l'action lors des conseils communautaires : les communes **mettent à disposition un terrain** adapté de 6 ha
- Démarchage auprès des **cantines** locales
- Création d'un poste de **chef de culture et de maraîchère**
- Mise en état de la parcelle pour une production en **agriculture biologique**

Pendant :

- **Culture** du potager
- **Récolte** avec l'aide de personnes en réinsertion
- **Distribution** auprès des cantines collectives locales de 3,5 t de produits
- Menus créés selon la production et la **saison**
- **Stockage** d'une partie de la production, à hauteur d'environ 6t

Après :

- Mise en culture de la totalité du terrain
- Création d'un nouveau poste de maraîcher
- **Extension** de la demande : d'autres communes intègrent le projet



Photographie de la récolte du jardin communal (© Commune de Saint-Junien)

Résultats

- **Autonomie** en légumes et fruits des **cantines** collectives participantes à hauteur de 30%
- Le jardin communal participe à la création d'environ **1500 repas par jours** au sein de l'intercommunalité

Le coût

- Investissement (remise en état du bâtiment, des serres, des clôtures) : 100 000 euros, financés sur fonds propres de la commune

Le public

- Habitants ou résidents de la Communauté de communes Porte océane du Limousin

Points de vigilance

- Conflits d'usage
- Fluctuation de la consommation selon les périodes de l'année et les vacances scolaires

FICHE BENCHMARKING

N°5

Le projet

- La Centrale villageoise "Énergies Cœur de Corrèze"



Source : Centrales villageoises

Quand ?

- 2023

Localisation

- Commune de Naves (19), appartenant à la CA de Tulle.



Quels acteurs ?

- Municipalité de Naves
- Le réseau "Centrales Villageoises"
- Les sociétaires
- Union Régionale des SCOP

Les étapes :

- Proposition d'un projet citoyen durant les campagnes municipales en 2020.
- Election puis création d'une association début 2021 autour du projet citoyen de centrale villageoise.
- Montage du projet et principes de fonctionnement avec l'aide de l'Union régionale des SCOP.
- 2022 : Création de la SCIC.
- Phase d'étude technique et de réalisation des travaux (Société Girerd ENR).
- Signature d'un contrat de vente d'énergie avec EDF OA.
- Mise en service en juin 2023.
- Exploration de projet de duplication sur de nouvelles toitures ou au sol sur des terrains artificialisés voire dépollués.
- Système d'autoconsommation de l'énergie produite depuis décembre 2023 avec une distribution possible aux bâtiments publics des collectivités sociétaires.
- Equipe 100% bénévole composée de 15 personnes (dont des élus et des habitants) se réunissant en conseils coopératifs tous les deux mois. Les effectifs forment 4 groupes de travail thématiques pour plus d'efficacité.

Le coût

- Environ 500 000 € dont :
 - 100 000 € issus de deux appels à projet de la région Nouvelle-Aquitaine.
 - 78 200 € par l'actionnariat.
 - Le reste en emprunt bancaire.

Résultats

- Des acteurs locaux réunis autour d'un projet d'intérêt collectif.
- Création d'un placement financier au service du développement du territoire concurrençant le Livret A.
- 160 sociétaires (dont 11 collectivités) pour un capital social de 91 100€ fin 2023.
- Une premier projet couvrant la consommation annuelle de 25 foyers.
- Une électricité locale moins chère pour les communes grâce à l'autoconsommation.

Le public

- Les citoyens sociétaires.
- Les collectivités locales sociétaires.
- Associations sociétaires.
- Entreprises sociétaires.

Points de vigilance

- Un projet qui peut mettre entre 2 et 4 ans avant de dégager les premiers bénéfices et de redistribuer des dividendes.
- Beaucoup de contraintes pour les études techniques des toitures (installateur, bureau d'étude, frais d'actes notariés).
- Le taux de référence du Livret A a augmenté (inflation) rendant le placement dans les actions moins intéressant.
- Nécessite au moins une équipe d'une dizaine de personnes impliquées bénévolement (aucun salariés dans la société).

FICHE BENCHMARKING

N°6

Le projet

- Les sentiers de l'imaginaire, issues des représentations et pratiques habitantes du territoire

Localisation

- Périmètre de la Communauté de communes du Carladez (actuelle CC Aubrac, Carladez et Viadène)



Quand?

- 2002

Quels acteurs?

- La Communauté de communes (pilotage), son animatrice socio-culturelle
- Les habitants
- Les communes
- Un cabinet d'études

Les étapes :

Avant :

- Recrutement d'une **animatrice socio-culturelle** au titre de la compétence économique de l'EPCI.
- Présentation du projet à un cabinet d'études qui valide son originalité.

Pendant :

- Constitution de **groupes d'habitants**, l'ensemble du territoire s'exprime au cours d'ateliers.
- Six chemins sont **cartographiés** et **nommés** par les six communes de l'intercommunalité.
- Implantation d'**œuvres d'art** créées par les habitants le long des sentiers

Après :

- Prise en charge de l'**animation** de son sentier par chaque commune avec l'aide de l'animatrice de la CC.
- **Communication** par Flyers et dans le journal local, **dépôt de marque** "Sentiers de l'imaginaire" en 2006.
- Création d'un **conseil de pilotage** où siègent toutes les communes, sur conseil du bureau d'études.



Photographies du sentier "La forêt magique" (tourisme-aveyron, flickr.com)

Résultats

- Les habitants se sont **appropriés** le projet.
- Les visiteurs sont attirés vers chaque commune du territoire : entre avril et octobre 2013, on recense **8000 visiteurs** pour le château, site phare de l'intercommunalité, et **4500** pour le sentier de Mural. Les spécificités du territoire sont valorisées.
- Les Sentiers de l'imaginaire ont acquis une certaine **notoriété**, contribuent à l'**image** la CC et inspirent d'autres collectivités.

Le coût

20 000 euros, investissements réguliers à hauteur de 150 000 euros.
Financé à 80% par la Région et les Fonds européens Leader, aide financière du Conseil général de l'Aveyron et du Conseil régional.
20% à charge des communes.

Le public

- Habitants
- Touristes



Points de vigilance

- Investissements réguliers et pilotage continu de la Communauté de communes nécessaires pour faire vivre le projet

FICHE BENCHMARKING

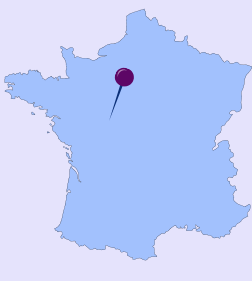
N°7

Le projet

- Le Festival de Vienne, un évènement festif qui célèbre l'identité du territoire

Localisation

- Communauté de communes Touraine Val de Vienne
25 000 habitants - 40 communes
Une CC récemment constituée (2017)



Quand?

- 2022, 1 fois tous les deux ans

Quels acteurs?

- La Communauté de communes (pilotage)
- Élus des communes
- Office de tourisme
- Associations culturelles, sportives, patrimoniales
- Une vingtaine de compagnies d'artistes
- Acteurs économiques (restaurateurs...)

Les étapes :

- Préconisation par deux études d'élaborer un évènement phare, pour faire un « zoom » sur le territoire à travers une programmation culturelle doublée d'un enjeu de développement touristique. Réflexion pour faire ressortir la stratégie de développement de la CC autour des itinérances douces et de la valorisation des produits du territoire.
- Choix d'un point de départ : « Le projet politique était de pouvoir développer un évènement autour de la trame bleue. L'identité première du territoire est autour de la Vienne, on s'est appuyés sur l'existant ».
- Élaboration d'une charte des valeurs de l'évènement : recours aux produits alimentaires locaux en circuits courts, choix des modes de tri et de l'autonomie technique de l'évènement. Accès à des financements suite à ces choix.
- Thématisation des éditions : la traversée du territoire et du temps (2022), La Vienne sauvage : la faune et la flore (2024). Choix des escales et programmation artistique par la CC : recherche des artistes. Association d'une personnalité de la région comme parrain. Tenue d'un COPIL et réunion 1 fois/mois avec chaque commune.
- Le jour J : logistique assurée par la Communauté de commune : sécurisation, montage des stands, accueil artistes, buvette, sécurisation des publics et de la nature. Organisation d'un grand banquet avec les restaurateurs du territoire pour mettre en avant les produits locaux. Redirection des touristes vers les hébergements locaux.

« L'évènement se construit dans le respect, ce n'est pas l'idée de faire affluer plein de monde, c'est une programmation douce »

Résultats

« Ça nous permet de fédérer ce territoire au fil de la Vienne, en complémentarité avec d'autres actions. C'est une façon de fédérer les communes qui servent d'appui pour la préservation [de la rivière]. »

Un évènement qui centralise toutes les orientations de la Communauté de communes et célèbre son identité de territoire.

Succès auprès des habitants, des touristes de passage et de populations urbaines venues chercher un certain dépaysement

Une proposition culturelle supplémentaire pour les administrés et un évènement touristique au rayonnement important.

Un effet "team building" pour les équipes de la CC, avec un important travail collaboratif en amont entre les techniciens (économie, habitat, communication...), déferés sur le festival lors de la tenue de l'évènement.

Points de vigilance

Un évènement culturel peut ne pas toujours créer l'unanimité. Il faut multiplier les angles d'approche pour montrer l'intérêt de s'impliquer dans l'évènement, en s'ajustant aux ressources et personnalités politiques. Un travail de consensus et de concertation est donc nécessaire.

Le coût

Partenaire financier : la Région, le Département, Fonds européens Leader et Feader.
Mécénat.
Partenariats.

Le public

Habitants
Touristes



Photographies de la première édition du Festival de Vienne (festivaldevienne.fr)

Extraits d'entretien avec la chargée de mission culture et tourisme à la CC Touraine Val de Vienne

FICHES ACTION

Fiche 1. Proposer un véhicule électrique en autopartage

Fiche 2. Créer des logements passerelle pour faciliter l'installation d'actifs sur le territoire

Fiche 3. Créer un service agriculture et recruter un chargé de mission agriculture et alimentation

Fiche 4. Entrer en veille foncière

Fiche 5. Créer des jardins communaux partagés au profit des habitants

Fiche 6. Créer une Centrale villageoise photovoltaïque à gestion citoyenne

Fiche 7. Créer des parcours de l'eau rassemblant la CC V2M autour d'une pratique pédestre commune du territoire

Fiche 7bis. Organiser un évènement festif autour de l'eau

FICHE ACTION

N°1



Action

- Proposer un véhicule électrique en autopartage

Temporalité

- 2 - 5 ans



Échelle

- Communale

Enjeux

- Offrir une solution de mobilité **non dépendante des énergies fossiles** qui permet aux habitants de se rendre sur certains lieux en dehors des horaires et du périmètre couvert par le réseau de transport en commun.
- **Mutualiser certains trajets**, créer du lien voire éviter l'achat d'un second véhicule pour certains foyers.

Mise en œuvre

- La commune volontaire devra **mobiliser ses habitants** (les premiers ciblés par le dispositif) par le biais d'une assemblée générale pour discuter de la gestion du véhicule.
- Selon les communes, utiliser une **borne de rechargement déjà existante** ou en installer une nouvelle. La borne servira de base au véhicule pour le recharger.
- Véhicule **réservable** par une application. Utiliser la plateforme CLEM pour gérer l'outil en ligne et le système de réservation avec une boîte à clé.
- **Location** possible du véhicule à la journée ou à la demi-journée pour un fonctionnement simple. Retour obligatoire du véhicule sur sa borne chaque soir.
- Utilisable pour des trajets de **50 à 80km** maximum. Système de franchise pour responsabiliser les utilisateurs en cas d'incident.

Premiers pas ...



Identifier les communes les plus pertinentes pour le dispositif.
Réaliser une étude de faisabilité auprès des habitants pour mesurer la demande potentielle et les besoins spécifiques.

Objectif opérationnel

- Poursuivre le travail sur les mobilité

Par qui ?

Porteur(s) :



Les communes volontaires, surtout les plus isolées (Tarnac, Pradines,...) ou celles disposant déjà d'une borne de recharge (Chamberet, Treignac, Bugeat)

Partenaire(s) :

- CC V2M
- PETR Vézère-Auvézère
- PNR Millevaches
- Syndicat de la Diège
- Région N-A
- Département
- Mobive
- CLEM

Le coût

Estimation :



- Environ 50 000 € dont :
- 30 000 € pour l'achat du véhicule
 - 20 000 € de frais de fonctionnement sur 3 ans (Aides au financement importantes)

Point de vigilance



- La mutualisation des trajets peut être difficile sans concerner les habitants autour du dispositif
- Le RGPD ne permet pas de savoir qui réserve le véhicule sur CLEM
- Le véhicule doit revenir à sa borne chaque soir

FICHE ACTION

N°2



Action

- Créer des logements passerelle pour faciliter l'installation d'actifs sur le territoire

Objectif opérationnel

Poursuivre les démarches pour se loger durablement sur le territoire

Temporalité

- 2-5 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
- Communes



Partenaire(s) :

- Habitants propriétaires
- Soliha
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département

Enjeux

- Répondre à la demande en matière de petits logements locatifs
- Permettre à la CC V2M d'avoir une croissance démographique positive par l'installation pérenne de jeunes actifs

Mise en œuvre

Le coût d'un changement de vie est important : « L'éloignement géographique et la méconnaissance du lieu futur nécessitent [...] de trouver les moyens (disponibilités et finances), pour venir étudier les offres in situ » (E. Mayer)

- Ouverture de "candidatures" aux logements, afin de donner la possibilité aux profils qui se projettent dans une **installation pérenne** de venir faire une expérience habitante et professionnelle du territoire. Les candidats doivent avoir un projet d'embauche salariée ou d'auto-entrepreneuriat.
- **Mettre en relation** les personnes cherchant un logement et les propriétaires ou communes qui en disposent.
- Mettre à disposition le logement pour une durée de 6 mois pour un **loyer très modéré** ou correspondant au montant des charges. La location du logement peut être doublée de celle d'une **voiture** afin que la personne puisse se rendre sur son nouveau lieu de travail.
- Accompagner la personne dans sa transition vers le territoire d'accueil, en proposant par exemple une **aide au déménagement** pour les personnes créant une activité sur le territoire.
- Ouvrir l'accès à ces logements à des **saisonniers**.

Premiers pas ...



Identifier des gîtes communaux ou logements privés peu utilisés et dont les propriétaires seraient favorables à une mise à disposition



Point de vigilance

- Les logements communaux de la CC V2M sont déjà occupés, il faut donc compter sur l'investissement de propriétaires privés dans ce projet.



FICHE ACTION


N°3



Action

- Créer un service agriculture et recruter un chargé de mission agriculture et alimentation

Temporalité

- 5 - 10 ans 

Échelle

- Intercommunale

Enjeux

- Faciliter l'installation des agriculteurs, favoriser l'adoption de pratiques vertueuses et accompagner les acteurs locaux

Objectifs opérationnels :

- Développer une économie respectueuse de l'environnement
- Développer une économie relocalisée
- Tendre vers une transition alimentaire

Par qui ?

Porteur(s) :

CCV2M

Partenaire(s) :

SAFER, Chambre d'Agriculture, ADDEAR, Terre de Liens



Mise en œuvre

Recrutement d'une personne afin d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets agricoles

- Accompagner les agriculteurs dans leur projet en adoptant une posture de **facilitateur** (mise en lien d'acteurs, accompagnement dans les démarches)
- Accompagner les élus dans leur projets de **préservation de l'agriculture** (lutte contre l'enfrichement, mobilisation du foncier communal) et veiller à la bonne considération des enjeux agricoles lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
- **Initier** ou mettre en place des projets en lien avec l'agriculture (abattoir intercommunal, magasins, financement d'appels à projet, association foncière)

Premiers pas ...



Effectuer un diagnostic agricole en rencontrant l'ensemble des acteurs du territoire


Le coût

Estimation :



- Au minimum 31 000 € annuel pour un chargé de mission à temps plein

Point de vigilance

- La création d'un service agriculture peut être couteuse. 
- En cas de budget trop restreint, la personne en charge du service peut être recruter à mi temps.

FICHE ACTION

N°4



Action

- Entrer en **veille foncière** grâce à l'outil Vigifoncier

Objectifs opérationnels :

- Développer une économie respectueuse de l'environnement
- Développer une économie relocalisée
- Tendre vers une transition alimentaire

Temporalité

1 - 5 ans



Échelle

Intercommunale

Enjeux

Surveiller les ventes de foncier agricole, **s'opposer** aux Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) menaçant la vocation agricole d'un bien, et **évaluer** les dynamiques du marché

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de Communes

Partenaire(s) :

- PNR Millevalches en Limousin
- Département de la Corrèze



Mise en œuvre

- Vérifier chaque DIA sur le logiciel **Vigifoncier** afin de contrôler...
 - ... que le prix de vente ne soit **pas trop élevé** par rapport au prix du marché
 - ... que l'acquéreur soit **agriculteur** ou **porteur de projet** agricole
- En cas de non respect de ces critères, effectuer une demande de préemption...
 - ... **simple** lorsque le prix de vente correspond à celui du marché
 - ... **avec révision de prix** si le prix est trop élevé par rapport à celui du marché
 - ... **partielle** lorsque la vente comprend un logement non agricole
- Ainsi, la communauté de communes peut **acquérir** la parcelle ou **proposer à un agriculteur** de s'engager à l'acquérir

Premiers pas ...



Prendre en main le logiciel VIGIFONCIER

Le coût

Estimation :



- Environ **500 €** de frais de dossier pour chaque demande de préemption

Point de vigilance



- Demande une **rigueur** importante afin que chaque vente soit vérifiée
- Chaque élu doit **contribuer** à cette veille foncière en vérifiant les DIA de leur commune

FICHE ACTION

N°5



Action

- Créer des jardins communaux partagés au profit des habitants

Objectif opérationnel

Favoriser l'accès à une alimentation locale

Temporalité

- 2-5 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Les communes volontaires, surtout celles disposant de foncier adapté à une production maraîchère et fruitière en agriculture biologique
- La communauté de communes V2M



Partenaire(s) :

- CC V2M
- Région N-A
- Propriétaires Fonciers
- Département
- PNR ML

Enjeux

- Proposer une **solution d'autonomisation alimentaire** aux habitants de la CC V2M ainsi qu'aux cantines collectives locales
- Proposer des **produits locaux et biologiques** à un moindre coût et sains pour les habitants de la CC V2M

Mise en œuvre

- **Présentation** de l'action lors des conseils communautaires.
- **Mise à disposition de foncier** par les communes afin de constituer des parcelles cultivables
- Démarche auprès des **cantines collectives locales** pour connaître leur intérêt dans ce projet
- Créer un poste de **gestionnaire du jardin** ou créer une association d'habitants bénévoles chargés de la gestion du jardin
- Préparer le jardin à la culture et planter les essences et légumes nécessaires
- Créer des **supports et ateliers** de sensibilisation à l'environnement et au jardinage
- Organiser des ateliers avec les **écoles**
- Mettre en place une **communication** auprès des habitants
- **Récolter** avec l'aide des habitants participants ou de personnes en réinsertion
- **Partager les récoltes** entre tous les acteurs partenaires et les participants
- Communiquer sur les ateliers pour **encourager les communes** à participer au projet

Premiers pas ...



Identifier les communes et les terrains appropriés à la création d'un jardin partagé (accessibilité à l'eau et pour les habitants)

Le coût

Estimation :

- 40 000 euros
- Dont :
 - 1 salarié à temps complet chargé de l'animation et la gestion du jardin :
- 26 409 euros



Point de vigilance

- Le partage et le collectif peuvent mener à des conflits d'usage entre les habitants ou les participants aux ateliers
- Le potager nécessite une main d'œuvre constante lors de la récolte
- Ce lieu et son usage peuvent souffrir de la sécheresse



FICHE ACTION

N°6



Action

Créer une Centrale villageoise photovoltaïque à gestion citoyenne

Objectif opérationnel

Produire une énergie renouvelable et autoconsommée

Temporalité

5 - 10 ans



Échelle

Communale /
Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :



Une société coopérative pour l'intérêt collectif portée par les citoyens et les collectivités sous la forme d'un actionariat

Partenaire(s) :

- CC V2M
- Région N-A
- Syndicat de la Diège
- Réseau Centrales Villageoises
- URSCOP
- EDF OA
- ENEDIS

Enjeux

- Produire une **électricité verte** à partir d'une énergie renouvelable et auto consommable.
- Créer un **outil pédagogique** pour sensibiliser au développement de l'énergie solaire et à l'autoconsommation.
- Les habitants et collectivités doivent être **acteurs de la production d'énergie** sur leur territoire.

Mise en œuvre

- Après avoir créé la SCIC et mis en place les règles de fonctionnement (statuts) la société devra **lever des fonds** grâce à l'investissement des citoyens, des collectivités et également les compléter par un prêt bancaire.
- Faire appel à une entreprise locale pour les **études techniques** de faisabilité, les ouvrages et les installations.
- Vendre l'énergie produite à EDF OA et développer un **système d'autoconsommation** pour vendre directement la production aux collectivités du territoire qui alimenteront les bâtiments publics.
- Les bénéfices dégagés par la structure permettent de **financer les loyers de mise à disposition** (toitures et foncier), de prévoir le renouvellement des panneaux, de rembourser l'emprunt et aussi de rémunérer les actionnaires.
- Créer un placement financier qui sert au **développement territorial**.

Premiers pas ...



- Mobiliser les habitants pour mettre en place la SCIC et son actionariat
- Identifier les toitures ou le Foncier mobilisables

Le coût

Estimation :



- Dépend du dimensionnement de la Centrale, dont :
- Une partie issue de l'investissement citoyen.
- Une partie finançable par l'ADEME et la région Nouvelle-Aquitaine.
- Le reste en emprunt bancaire.

Point de vigilance



- La SCIC peut mettre quelques années pour dégager des bénéfices et enfin rémunérer ses actionnaires.
- Les études techniques peuvent être longues et onéreuses.
- Le dimensionnement des ouvrages peut obliger à créer des postes de transformation et des raccordements au réseau assez coûteux.

FICHE ACTION N°7



Action

- Créer des parcours de l'eau rassemblant la CC V2M autour d'une pratique pédestre commune du territoire

Objectif opérationnel

S'appuyer sur la ressource en eau pour construire une identité locale

Temporalité

- 5-10 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
- Communes
- Association sportive ou culturelle

Partenaire(s) :

- Habitants
- Associations sportives, culturelles et patrimoniales de la CC
- PNR ML
- Région Nouvelle-Aquitaine

Enjeux

- Construire une **image propre à la CC V2M**, autour d'un projet porté par le territoire et l'identifiant efficacement. Favoriser l'appropriation du projet de territoire par les habitants, et la coopération entre les acteurs.
- Axer un projet de développement touristique sur les **spécificités du territoire**, projet vécu et imaginé par les habitants.

Mise en œuvre

- Fixer la thématique commune aux sentiers à imaginer : par exemple, "Vos promenades au fil de l'eau sur la CC V2M". L'objectif est d'encourager la **valorisation de l'eau** sous toutes ses formes : lacs, rivières, étangs, tourbières et même la pluie si les habitants proposent des tracés sur les hauteurs.
- **Organiser des ateliers** par groupes de communes afin d'identifier les pratiques pédestres expérimentées par les habitants dans ces espaces. En cas de besoin, l'animateur peut s'appuyer sur les promenades ou randonnées existantes déjà identifiées, puis encourager les habitants à se les approprier et à les retracer selon leur vécu :
Boucle du Saut du Loup (Treignac) pour relier le bourg au lac des Bariousses
Le Bois de Chaleix à Bugeat, pour un parcours "au fil de la Vézère depuis Bugeat"
Entre lacs et étangs (Saint-Hilaire-les-Courbes)
Moulins et Rochers de la Vallée de la Vienne (Tarnac)
Tourbière de Longerade (Gourdon-Murat)
- **Cartographier** et nommer les trajets lors des ateliers participatifs.
- Matérialiser l'existence des **parcours de l'eau** par une signalétique peu abondante mais cohérente : par exemple un fléchage bleu et une symbolique encourageant les promeneurs à expérimenter plusieurs parcours.

Premiers pas ...



Identifier une association qui pourrait piloter le projet avec la CC V2M

Le coût

Estimation :

- 20 000 euros d'investissement de départ
- Des investissements réguliers
- Possibilité de recourir à des fonds européens, du Conseil départemental et Conseil régional



Point de vigilance

- Le projet peut demander des investissements réguliers pour être animé sur le temps long
- Il n'y a pas de chargé de mission spécifiquement dédié aux projets touristiques et culturels à la CC V2M



FICHE ACTION

N°7 (bis)



Action

- Organiser un évènement festif autour de l'eau

Objectif opérationnel

S'appuyer sur la ressource en eau pour construire une identité locale

Temporalité

- 5-10 ans



Échelle

- Communale / Intercommunale

Par qui ?

Porteur(s) :

- Communauté de communes
Communes



Partenaire(s) :

- Associations sportives, culturelles et patrimoniales de la CC
- PNR ML
- Office de tourisme
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Acteurs économiques

Enjeux

- Fédérer l'intercommunalité autour de ses orientations de développement concernant son identité locale et sa transition écologique.
- Renforcer l'identification des habitants à la CC V2M
- Rendre V2M identifiable comme territoire de référence

Mise en œuvre

- Constituer un COPIL rassemblant les acteurs associatifs intéressés, un représentant de l'Office de Tourisme, du PNR-ML, plusieurs chargés de mission de la Communauté de communes et des élus motivés pour que leur commune accueille l'une des activités du festival.
- Déterminer la thématique de l'édition : l'eau sous toutes ses formes, eau et la biodiversité, le chant de l'eau... Organiser des réunions mensuelles avec chaque commune de façon à préciser l'activité qu'elles accueilleront, en fonction des aménités liées à l'eau qu'elles possèdent. Par exemple :
La Vézère : ballade commentée ou musicale au départ de Bugeat, sur les histoires et témoignages d'expériences vécues liées à la Vézère.
Lac de Viam : ballade et atelier peinture depuis le GR 440B, sur les hauteurs à 250m de la pointe sud-est du lac. Animation de sensibilisation autour de la question « Peindre un paysage éphémère ? », pour valoriser le lac tout en expliquant que ce paysage, malgré sa représentation durable sous le pinceau des participants, peut être amené à changer à cause du dérèglement climatique.
Étang Saint-Hilaire les Courbes : course de petits bateaux en bois confectionné par les enfants des écoles du territoire lors d'ateliers de sensibilisation à l'environnement aboutissant à cet évènement..
Lac de Treignac : possibilité d'organiser un concert participatif afin de clore l'évènement.
- Préciser cette programmation planifiant le déroulé de chaque activité et en mobilisant les acteurs du territoire (associations, restaurateurs, hébergements).
- Communiquer sur l'évènement et valoriser ses résultats d'édition en édition.
Assurer ou déléguer la logistique (sécurisation, stands, accueil...).

Premiers pas ...

Au préalable, développer les projets de sensibilisation et la communication liés à l'eau sur le territoire (voir fiche action n°6).

Point de vigilance

- Lier aussi étroitement l'identité de la Communauté de communes à ses étendues d'eau, parfois artificielles et pouvant être amenées à disparaître à cause du dérèglement climatique, peut ne pas faire consensus. Cependant, focaliser ainsi le regard sur cette ressource permet de mieux la protéger.

